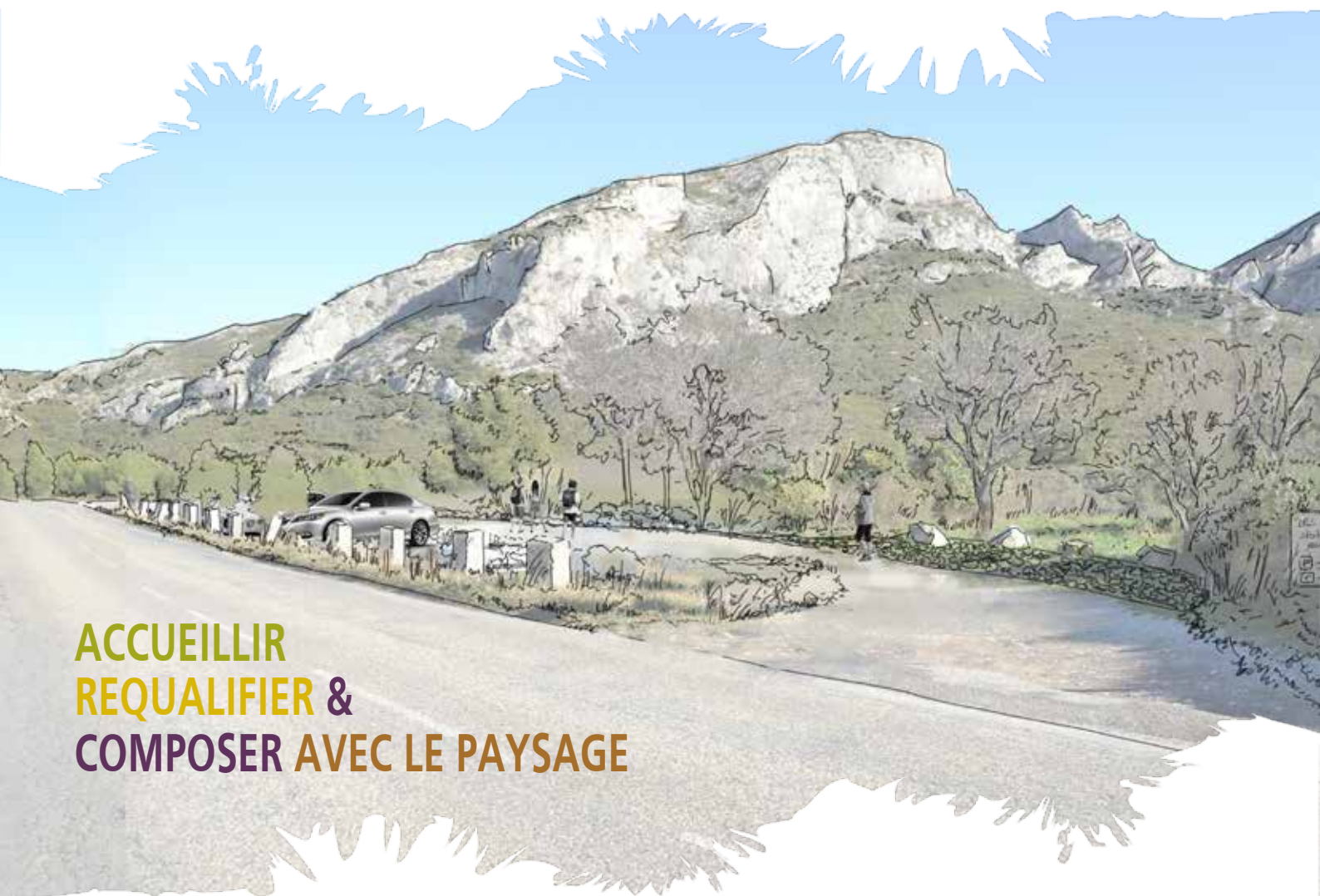
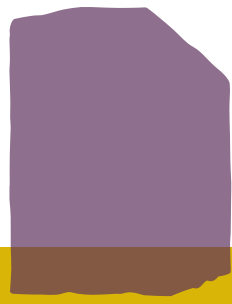
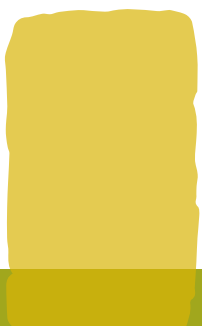


LES SITES D'ACCUEIL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

GUIDE D'AMÉNAGEMENT



**ACCUEILLIR
REQUALIFIER &
COMPOSER AVEC LE PAYSAGE**



Depuis toujours, le territoire des Alpilles bénéficie d'un milieu naturel d'une grande variété qui offre aux pratiquants de sports de pleine nature un terrain de jeu vaste et diversifié. Randonnée, VTT, escalade, trail, etc. sont autant d'activités qui attirent un public nombreux qu'il soit local ou plus lointain. C'est, pour le territoire, un vecteur de développement économique important avec l'installation de prestataires, d'hébergements touristiques, de commerces, etc.

Depuis la crise sanitaire, le Parc des Alpilles a connu une hausse significative de la fréquentation, notamment en dehors de la saison estivale. La multiplication des visiteurs, associée aux changements de comportements induits par l'utilisation massive des nouveaux outils numériques, a bouleversé les équilibres en place, entraînant des impacts négatifs sur des écosystèmes sensibles, plus particulièrement au printemps. Stationnements « sauvages », augmentation des itinéraires non officiels, conflits d'usages entre pratiquants, sont autant de nuisances auxquelles le territoire est confronté faisant de la gestion de la fréquentation des espaces naturels un enjeu majeur.

Conscients de cette nécessité, les élus du Parc naturel régional des Alpilles à travers la Charte 2023-2038 ont affirmé leur volonté de « protéger, gérer et partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception » en faisant le choix « d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels ».

Concrètement, l'équipe du Parc s'est mobilisée sur ce sujet en engageant la mise à jour du Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels et l'élaboration de prescriptions techniques opérationnelles pour les aménagements de sites fréquentés.

Fruit d'un travail collectif, ce guide de prescriptions techniques à l'ambition d'accompagner les élus du territoire et autres prescripteurs dans leurs choix en matière d'aménagement des sites naturels fréquentés. Il offre de précieux conseils pour favoriser un traitement qualitatif et exemplaire des sites d'accueil, points d'entrée de parcours de découverte et de sites de pratiques.

Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Étienne du Grès

Jean-Michel PERTUIT, élu référent « activités de pleine nature » du Parc naturel régional des Alpilles
1^{er} adjoint au Maire d'Aureille



INTRODUCTION	5
CADRE RÉGLEMENTAIRE	6
LEXIQUE	7

I. LES SITES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE DES ALPILLES 8

I.1 - LES AIRES DE STATIONNEMENT RÉCEMMENT AMÉNAGÉES	8
I.1.1 LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS EN ESPACES VILLAGEOIS.....	8
I.1.2 LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS EN ESPACES NATURELS.....	10
I.1.3 LES CHARTES ET MOBILIER DE SIGNALÉTIQUE	12
I.2 - VERS UNE MEILLEURE COHÉRENCE ET VALORISATION DE L'ACCUEIL	14
I.2.1 UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS ET D'INITIATIVES À HARMONISER.....	14
I.2.2 MIEUX ENTRETENIR POUR MIEUX ACCUEILLIR	15

II. ANALYSER LES SPÉCIFICITÉS D'UN SITE 16

II.1 - LES ALPILLES : UN TERRITOIRE D'EXCEPTION, UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX	16
II.1.1 SE SITUER DANS LE PARC	16
II.1.2 CARACTÉRISER LE CONTEXTE PAYSAGER DU SITE D'ACCUEIL	18
II.1.3 LES SITES SENSIBLES ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS DÉTERMINANTS	19
II.2 ANALYSE MULTICRITÈRE DU SITE D'ACCUEIL	20
II.3 PERCEPTION SENSIBLE DU SITE D'ACCUEIL	22

III. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT 24

III.1 - ÉMETTRE UNE INTENTION	24
III.2 - COMBINAISONS DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS	26
III.2.1 IMPACTS SUR LE PAYSAGE	26
III.2.2 PRÉSERVER LES VUES REMARQUABLES	28
III.2.3 ORGANISATION DU STATIONNEMENT	29
III.2.4 CHOIX DE MATÉRIAUX EN FONCTION DU CONTEXTE PAYSAGER	32
III.2.5 CHOIX DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT ET D'ACCUEIL	35
III.2.6 PRINCIPES DE RENATURATION ET DE PROTECTION	38
III.2.7 SENSIBILISATION DU PUBLIC	40
III.2.8 PÉRENNITÉ DES AMÉNAGEMENTS.....	41
III.3 - APPLICATION DE LA LECTURE MULTICRITÈRE.....	42

IV. FICHES ACTION EXEMPLES DE PROJETS 44

FA.1 STATIONNEMENT EN SITE NATUREL CONTRAINT.....	46
FA.2 DES USAGES MULTIPLES SUR UN SITE ACCIDENTOGÈNE	48
FA.3 STATIONNEMENT SURFRÉQUENTÉ PROCHE D'UN SITE D'EXCEPTION.....	50
FA.4 DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES À PRÉSERVER.....	52
EXEMPLES INSPIRANTS.....	54

FICHE DÉTACHABLE : LÉGENDE DES ICÔNES ET TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE.....	57
FICHE DÉTACHABLE : ANALYSE SENSIBLE D'UN SITE.....	59
POUR ALLER PLUS LOIN	61

ACCUEILLIR REQUALIFIER & COMPOSER AVEC LE PAYSAGE

Le Parc naturel régional des Alpilles connaît une fréquentation touristique relativement maîtrisée, surtout sur ses sites emblématiques. Cependant, des changements influencés par des évolutions sociétales et climatiques, entraînent une hausse de la fréquentation, notamment de visiteurs urbains moins conscients des enjeux environnementaux. Cela peut créer des tensions, sur les terrains privés et les espaces sensibles et poser des questions sur la capacité d'accueil des sites et la gestion des stationnements.

Pour accompagner ces évolutions et répondre aux objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels du Parc des Alpilles, il est essentiel de favoriser une cohérence territoriale dans l'aménagement des sites d'accueil du public. Cela concerne tant la stratégie d'accueil à l'échelle du territoire que les aménagements eux-mêmes.

Ce guide vous donne les clés pour mieux accueillir tout en préservant les paysages emblématiques des Alpilles et leur biodiversité.

NOUVELLE CHARTE DU PARC DES ALPILLES 2023 - 2038 :

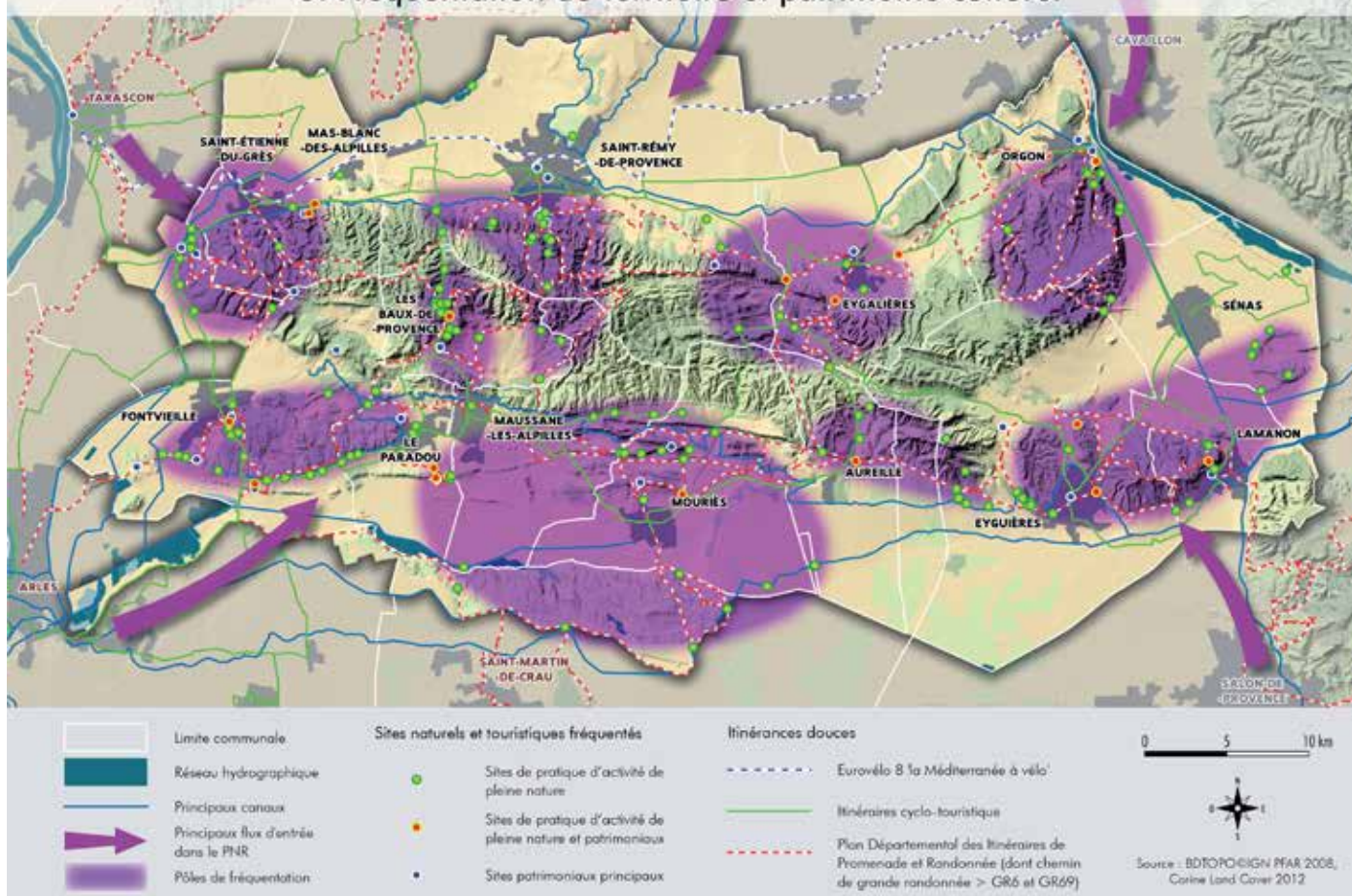
- Orientation 1.1 :** Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles
- Orientation 1.3 :** Préserver et valoriser les paysages spécifiques des Alpilles
- Orientation 2.3 :** Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace
- Orientation 3.3 :** Accompagner le territoire aux changements climatiques en faisant des Alpilles un territoire exemplaire
- Orientation 4.2 :** Promouvoir une conscience citoyenne et écologique partagée

OBJECTIFS DU SCHÉMA DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION

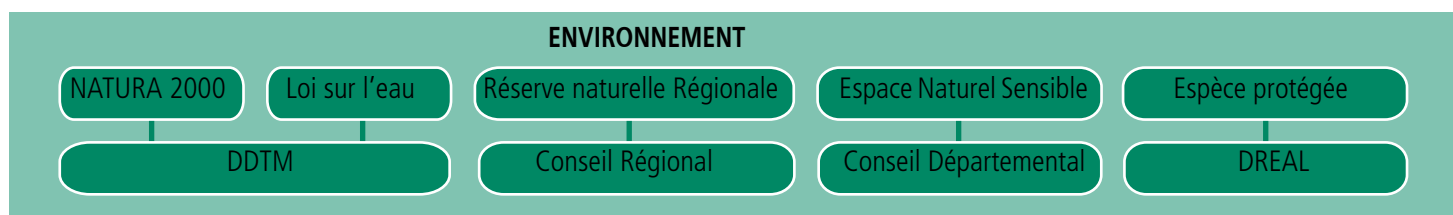
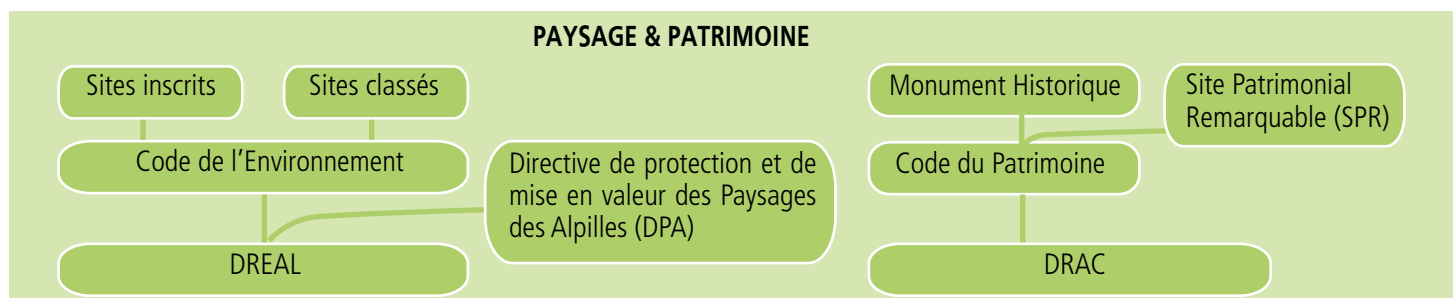
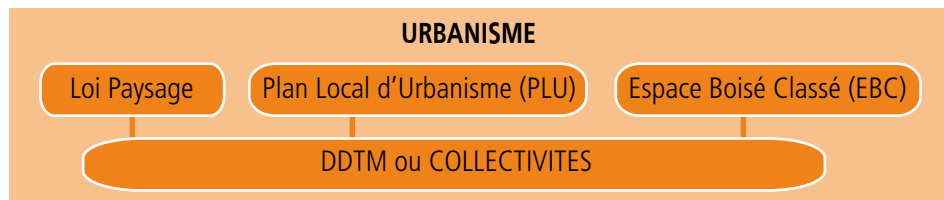
- 1 – Diminuer les impacts environnementaux et sociaux
- 2 – Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace
- 3 – Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels
- 4 – Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels
- 5 – Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire

PLAN DE PARC 2023-2038

CARTE N° 5. Fréquentation du territoire et patrimoine culturel



CADRE RÉGLEMENTAIRE



RESSOURCES ASSOCIÉES

A télécharger sur le kiosque du site du Parc
<https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/>

LE SCHÉMA DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS, MIS À JOUR EN 2025

<https://www.parc-alpilles.fr/la-strategie-de-gestion-de-la-frequentation-des-espaces-naturels/>

Et son « **Guide méthodologique et technique d'intervention dans les sites naturels fréquentés** »
 La stratégie de gestion de la fréquentation des espaces naturels 2025-2035 vise à organiser et maîtriser la fréquentation des espaces naturels des Alpilles, en tenant compte de la sensibilité écologique, du risque d'incendie et des enjeux du territoire. Le plan d'actions programmatif s'organise autour de 6 fiches-action concourant à atteindre les cinq objectifs stratégiques fixés collectivement grâce à la concertation des nombreux partenaires du Parc.



GUIDE ET FICHES ACCESSIBILITÉ DES ESPACES NATURELS - ENJEUX, MÉTHODES ET SOLUTIONS TECHNIQUES (MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/laccessibilite-espaces-naturels>

CHARTRE DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS LE PNRA - 2015

https://www.parc-alpilles.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/Charte_Affichage-publicitaire.pdf

La charte de l’affichage publicitaire et de la signalétique vise à informer sur les possibilités permises par le cadre réglementaire, à rendre plus lisibles les dispositifs implantés et les activités et services qu’ils signalent sur le territoire. Elle propose également une harmonisation des panneaux autorisés dans le Parc naturel régional des Alpilles et avec les Parcs de Camargue et du Luberon, engagés sur une même démarche.



LE SCHÉMA D’INTERPRÉTATION DU PARC DES ALPILLES

<https://www.parc-alpilles.fr/publication/schema-dinterpretation-du-parc-des-alpilles/>

En considérant l’espace dans son ensemble, le schéma d’interprétation constitue un outil précieux pour la prise de décision lors de la création de médias d’interprétation, lors de développement d’itinéraires de randonnée, d’aménagement de sites, de création d’outils de médiation du patrimoine, d’organisation d’animations culturelles...

Ce schéma aide à réduire les risques de redondance, d’incohérence et d’autoconcurrence dans l’offre de découverte tout en facilitant l’identification et la mise en valeur des richesses spécifiques des Alpilles. Grâce à une structuration et un enrichissement de l’offre de découverte existante, ainsi qu’à sa mise en cohérence à l’échelle du territoire, le schéma d’interprétation soutient et approfondit la stratégie écotouristique du Parc naturel régional des Alpilles. Il est accompagné de vingt fiches-action pour enrichir l’offre de découverte.





Consulter la légende des icônes sur la fiche détachable en fin du guide

Site d'accueil : site de stationnement d'accès aux espaces naturels, aménagé pour accueillir le public et les véhicules (voiture, vélo, bus) en amont d'un espace ou d'un site fréquenté et lié à une ou plusieurs activités. Intègre des fonctions de régulation, d'information, de départ d'itinéraire. Les sites présentés dans ce guide correspondent à ceux identifiés dans le Schéma de la gestion de la fréquentation.

Entité parking : espace où le stationnement de plusieurs véhicules est autorisé.

Mise en défens : interdire à une catégorie d'usagers l'accès à un espace que l'on souhaite protéger, par la mise en place d'un équipement (blocs rocheux pour contenir les véhicules, chicane pour les motos, ganivelles pour les piétons...).

Surfréquentation : elle advient lorsque la pression des usagers d'un milieu naturel ou semi-naturel est telle qu'elle dépasse la capacité du milieu à se régénérer.

DÉFINITIONS CHOISIES POUR CE GUIDE :

Les définitions de « Mobilier urbain » et « Équipement » étant très générales et parfois confondues, pour plus de clarté ce guide opte pour les terminologies ici détaillées.

MOBILIER : objet installé dans l'espace public pour répondre à un besoin des usagers (repos, propreté, éclairage, information, circulation...)

Ici ce terme désignera essentiellement :

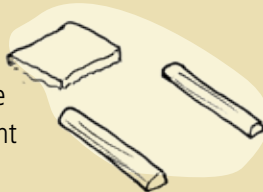
Mobilier de repos



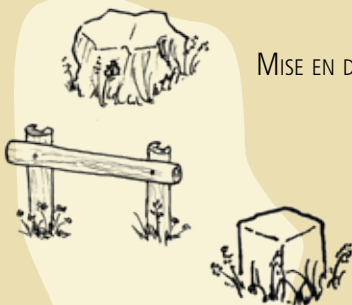
ÉQUIPEMENT : dans l'espace public et la voirie, désigne une installation technique qui sert au bon fonctionnement d'un aménagement, notamment ici à la séparation et bonne circulation des véhicules et usagers.

Ici ce terme désignera essentiellement :

Marquage physique de stationnement



MISE EN DÉFENS



Installations pour la «contention» des véhicules



Installations pour la «contention» des piétons

SIGNALÉTIQUE : exprime une signalisation apposée sur des murs, au sol ou sur panneaux pour informer, guider, faciliter l'orientation et les déplacements.

Ici ce terme désignera essentiellement :

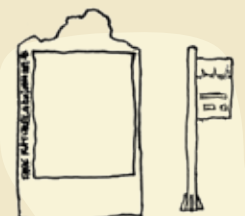
Signalétique directionnelle et balisage



Signalétique routière



Signalétique d'accueil (charte du Parc)



Signalétique d'interprétation invite à une lecture du paysage, de l'histoire, à la sensibilisation aux enjeux environnementaux



I. LES SITES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE DES ALPILLES

I.1 - LES AIRES DE STATIONNEMENT RÉCEMMENT AMÉNAGÉES

I.1.1 - Les principes d'aménagements en espaces villageois

La requalification des sites d'accueil associés aux villages participe à leur valorisation et leur dynamisme. Le vocabulaire employé y est sobre et les matériaux qualitatifs. Ces aménagements doivent répondre aux enjeux de partage de l'espace public avec les modes doux, de désimperméabilisation et de végétalisation pour lutter contre les conséquences du changement climatique.

OFFRIR DES SITES SOBRES ET QUALITATIFS INCITANT À DES PRATIQUES VERTUEUSES



SIL indication des parkings



Délimitation du stationnement et panneau d'accueil RIS villageois



Panneau simple d'entrée de parking

MATÉRIALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT AU SOL

- | | |
|-------------------------|------------------|
| 1 Équerres métalliques | 4 Zones plantées |
| 2 Bordures pierre | 5 Béton alvéolé |
| 3 Chasses-routes pierre | 6 Muret maçonné |

DÉLIMITATION DES PARKINGS VISIBLES DEPUIS LA ROUTE

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| 1 Pierres de bord de route | 2 Bordures pierre |
|----------------------------|-------------------|



Béton alvéolé et arbres protégés



Stationnement libre, revêtement en sable stabilisé, aspect naturel



Revêtement béton couleur sable, stationnement marqué



Stationnement longitudinal



Pierres taillées couchées



Stationnement libre entre les arbres



Banquette en pierre taillée



Arceaux à vélo, RAL communal



Blocs rocheux naturels pour bloquer le passage



Muret de sécurité ou délimitation

MISE EN DÉFENS

- 1 Pierres taillées
- 2 Pierres naturelles

REVÊTEMENT DE SOL

- 1 Stabilisé
- 2 Béton couleur sable

SIGNALÉTIQUE

- 1 SIL sur support de la commune
- 2 RIS villageois
- 3 Panneau d'entrée des aires

MOBILIER

- 1 Bancs pierre
- 2 Arceaux à vélos

I.1.2 - Les principes d'aménagements en espaces naturels

Depuis 2011 de nombreux sites d'accueil ont été aménagés avec les conseils du Parc et du CAUE pour répondre aux besoins de l'affluence et les pratiques des visiteurs, offrir une première impression qualitative invitant au respect des lieux.

Ce guide a pour vocation de clarifier les gammes de mobilier à employer en fonction du contexte et contraintes spécifiques de chaque lieu, de **concilier aménagement et naturalité des sites**, préservation des paysages et protection de la biodiversité.

COMPOSER AVEC LA NATURALITÉ DES LIEUX



Parking du Castellas – Mouriès, 2003



Les caisses de Jean Jean – Mouriès, 2024



Le Pin de la fée – Mouriès, 2003



La Vallée Heureuse – Orgon, 2013



La Vallée Heureuse – Orgon, 2013



Lac du Peiroou – Saint-Rémy-de-Provence, 2011

MATÉRIALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT

- 1 Pierres taillées couchées
- 2 Demi-rondins en bois fixés (spités) au sol

SIGNALÉTIQUE

- 1 Panneau d'entrée des aires
- 2 Panneaux d'accueil - RIS
- 3 Signalétique de randonnée
- 4 Signalétique routière habillée

DÉLIMITATION DES PARKINGS VISIBLES DEPUIS LA ROUTE

- 1 Pierres de bord de route
- 2 Potelets bois
- 3 Rochers semi-enterrés

MARQUER LES DÉPARTS DE SENTIER

- 1 Traitement du départ par un mur en pierre sèche
- 2 Réalisation de marches en début de pente



Les caisses de Jean Jean – Mouriès, 2024



La Durance – Sénas, 2023



Les tours de Castillon – Le Paradou, 2024



La Caume – Saint-Rémy-de-Provence, 2014



La Caume – Saint-Rémy-de-Provence, 2003



La Vallée Heureuse – Orgon, 2015



Le Pin de la fée – Mouriès, 2003



La Caume – Saint-Rémy-de-Provence, 2003

MISE EN DÉFENS

- 1** Ganivelle
- 2** Potelets bois
- 3** Chicanes
- 4** Barrières
- 5** Délimitation des massifs

MOBILIER

- 1** Table de pique-nique bois
- 2** Arceaux à vélos
- 3** Table de pique-nique pierre

REVÊTEMENT DE SOL

- 1** Graves Non Traitées compactées

I.1.3 - Les chartes de mobilier et de signalétique

Afin d'unifier, optimiser la signalétique et créer une «identité Alpilles», le Parc s'est doté de plusieurs chartes.

SIGNALER

PANNEAUX DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL)

La Signalisation d'Information Locale a pour objectif de **guider l'utilisateur en déplacement**. C'est un dispositif de signalisation routière qui est installé sur le domaine public routier et qui est régi par le Code de la route, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et instruction interministérielle (Ministères des transports et de l'Intérieur) sur la signalisation routière (ISSR).

→ Plus d'infos :

- Charte de l'affichage publicitaire : <https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/paysage-amenagement-urbanisme/se-signaler-dans-les-alpilles/>

- «Guide méthodologique et technique d'intervention dans les espaces naturels fréquentés » pour les panneaux directionnels.



Panneau de signalisation



PANNEAUX DIRECTIONNELS

La Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation de la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) s'applique à tous les sentiers répertoriés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées), comprenant aussi des itinéraires VTT et équestres.

→ Les sites d'accueil du public sont les «portes d'entrée du Parc», il est essentiel que le public y trouve des indications de parcours claires afin d'éviter les divagations.

⊗ Poteau flèche

utilisé comme signalisation directionnelle aux départs de sentiers et croisements de plusieurs itinéraires



⊗ Jalon

utilisé en l'absence de support naturel (rocher, arbre..) pour le balisage



SIGNALÉTIQUE D'ACCÈS AUX SITES DE NATURE

Cette signalisation réglementaire officielle permet d'informer l'utilisateur des règles en vigueur et de l'orienter dans ses déplacements. Elle permet la verbalisation en cas d'infraction.

Convention de Vienne : <https://unece.org/fileadmin/DAM/trans/conventn/signalsf.pdf>

Code de la route : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074228

→ Très impactante et rapportant un vocabulaire routier au cœur des espaces naturels, son utilisation doit se cantonner au strict nécessaire. Un habillage bois atténue son impact.

SEULEMENT LORSQUE NÉCESSAIRE



Modèle habillé de bois limitant l'impact en milieu naturel

INFORMER

PANNEAUX D'ACCUEIL RELAIS INFORMATION SERVICE (RIS)

Un RIS est un **meuble urbain, implanté en agglomération ou hors agglomération** sur le domaine privé ou public de la commune, **à proximité d'une zone de stationnement**. Il est composé d'une cartographie avec voiries, liste des équipements, des activités et services de la commune, itinéraires et consignes de sécurité et règles de bonne conduite. Les informations à caractère commercial doivent y être gratuites, informatives et exhaustives.

EN ESPACES VILLAGEOIS



*RIS villageois 2024 – acier thermolaqué, petit format (180*20 cm) – Baux-de-Provence
Autres formats disponibles*

EN ESPACES NATURELS



*Signalétique d'accueil – RIS en espaces naturels 2024 : panneau d'accueil et panneau escalade, acier corrodé.
* Possibilité d'adapter sur support bois*

📄 Panneau d'accueil



Utilisé sur les sites majeurs ou nécessitant des consignes particulières (sensibilité environnementale, interdiction circulations motorisées...).

📄 Panneau escalade



Renseigne sur les voies et consignes d'accès et sécurité, la présence d'espèces protégées.

et/ou

UN PROJET ?

La force d'un message découle de sa qualité et de sa clarté. Afin de conforter les efforts d'unification et de repère pour le public portés par le Parc, tout projet de signalétique doit être concerté.

➔ PARCOURS D'INTERPRÉTATION

Spécifique à chaque site, l'aménagement d'une lecture de paysage pédagogique émane des caractéristiques du lieu et de la thématique de narration choisie, afin d'en corroborer le propos et de tisser une symbiose entre un cadre paysager et son histoire.



Plateforme d'observation ornithologique – Eyguières

Schéma d'interprétation du territoire des Alpilles : <https://www.parc-alpilles.fr/publication/schema-dinterpretation-du-parc-des-alpilles/>

I.2 - VERS UNE MEILLEURE COHÉRENCE ET VALORISATION DE L'ACCUEIL

I.2.1 - Une diversité d'acteurs et d'initiatives à harmoniser

Anciens RIS nature du Parc



De nombreux sites d'accueil souffrent d'un manque de cohérence globale de la signalétique d'accueil. Des formes, matériaux et couleurs différentes, d'un site à l'autre, ou au sein du même lieu. Un vocabulaire parfois trop «urbain» dans les espaces de nature, générique, ou sans lien avec «l'identité Alpilles».

Les parcours d'interprétation, qui développent leur propre univers conceptuel en lien avec leurs sites et thématiques, doivent trouver un écho avec la charte de la signalétique d'accueil du Parc. Afin de ne pas multiplier les supports et éviter la redondance d'informations, la **mutualisation entre partenaires est indispensable**. Trop de projets de valorisation se limitent à du panneauage, pour l'ensemble de la signalétique, leur «mise en paysage» reste à améliorer.

LA NÉCESSITÉ DE S'ACCORDER POUR COMPOSER UNE QUALITÉ D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE DES ALPILLES

Différents projets portés par le Parc



Des projets départementaux, communaux, ONF ou associatifs isolés



Surcharge signalétique générant un manque de lisibilité et une dysharmonie paysagère



I.2.2 - Mieux entretenir pour mieux accueillir

L'affluence très variable et ses pics rendent le dimensionnement des aires difficile : il s'agit de trouver le juste compromis entre capacité d'accueil et impact sur le site. Les multiples poches de stationnement sauvages dégradent paysage et milieux naturels, générant un sentiment de désengagement n'incitant pas les visiteurs au respect des espaces naturels.

Il est essentiel de proposer des aires identifiées et qualitatives, efficaces et intégrées.



DÉGRADATION DES SOLS (COMPACTAGE, TERRE À NUE)

Les parkings sont souvent créés sur terre naturelle ou graves rapportées, ces dernières assurant un meilleur drainage. Ces surfaces, de moindre coût mais souvent détériorées, nécessitent un entretien pour assurer leur utilisation et éviter que la détérioration des milieux naturels ne s'étende, les sols compactés devenant stériles.

→ La qualité de mise en œuvre des sols meubles, et de leur réparation régulière, est essentielle.



ÉROSION DÛE AUX EAUX DE RUISSELLEMENT

Les pluies torrentielles génèrent des érosions dévastatrices si les eaux de ruissellement ne sont pas canalisées, rendant certains accès impraticables, et les élargissant.

Le réseau de fossés et gaudres qui maille le territoire est une source inspirante pour les aménagements.

→ La gestion des ruissellements doit être anticipée par le réglage fin des pentes et la création de fossés.



DÉGRADATION DE LA VÉGÉTATION

La recherche de l'ombre pousse les visiteurs à se garer au plus près des arbres. Le tassement du sol, les blessures sur leurs racines et tronc compromettent leur développement, voire leur survie. Une forte affluence piétonne (table pique-nique, panneau...) peut aussi être préjudiciable. Les aires d'accueil perdent alors leur qualité paysagère et leur biodiversité.

→ La contention des voitures, parfois des piétons, est nécessaire pour assurer le maintien de la végétation.



DÉGRADATION DU MOBILIER ET PRESSION HUMAINE

Anciens supports de signalétique abandonnés, barrière détruite, vol de mobilier, déchets et toilettes sauvages... les espaces naturels étant non surveillés, les pratiques malveillantes ou irrespectueuses s'y développent. Prévention, pédagogie, dialogue et exemplarité des aménagements en sont l'antidote.

→ Aménageurs, gestionnaires et animateurs du territoire doivent poursuivre leurs efforts de sensibilisation au respect des milieux naturels.

II. ANALYSER LES SPÉCIFICITÉS D'UN SITE

II.1 - LES ALPILLES : UN TERRITOIRE D'EXCEPTION, UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX

II.1.1 - Se situer dans le Parc

> QUELLE UNITÉ PAYSAGÈRE ?

Les Alpilles marquent le paysage de leur émergence, leurs lignes de crêtes arides dominant piémonts et plaines cultivés. Territoire de contrastes, sanctuaire d'ensauvagement et des civilisations méditerranéennes, terre d'Histoire, d'inspirations, de cultures d'excellence et d'une biodiversité précieuse, elles instillent un profond parfum de Provence.

Chaque intervention dans cette mosaïque doit être située d'abord à grande échelle pour s'inscrire dans le contexte général de l'unité paysagère identifiée (par exemple Piémont sud), puis se décliner en fonction des spécificités du site (chemins d'eau, cultures...). Chaque élément de projet devra veiller à valoriser «l'esprit du lieu».

Grandes entités paysagères

- Les plaines
- Les piémonts
- Les Craus
- Les dépressions emblématiques
- Massifs, collines et chaînons

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES 2023-2038

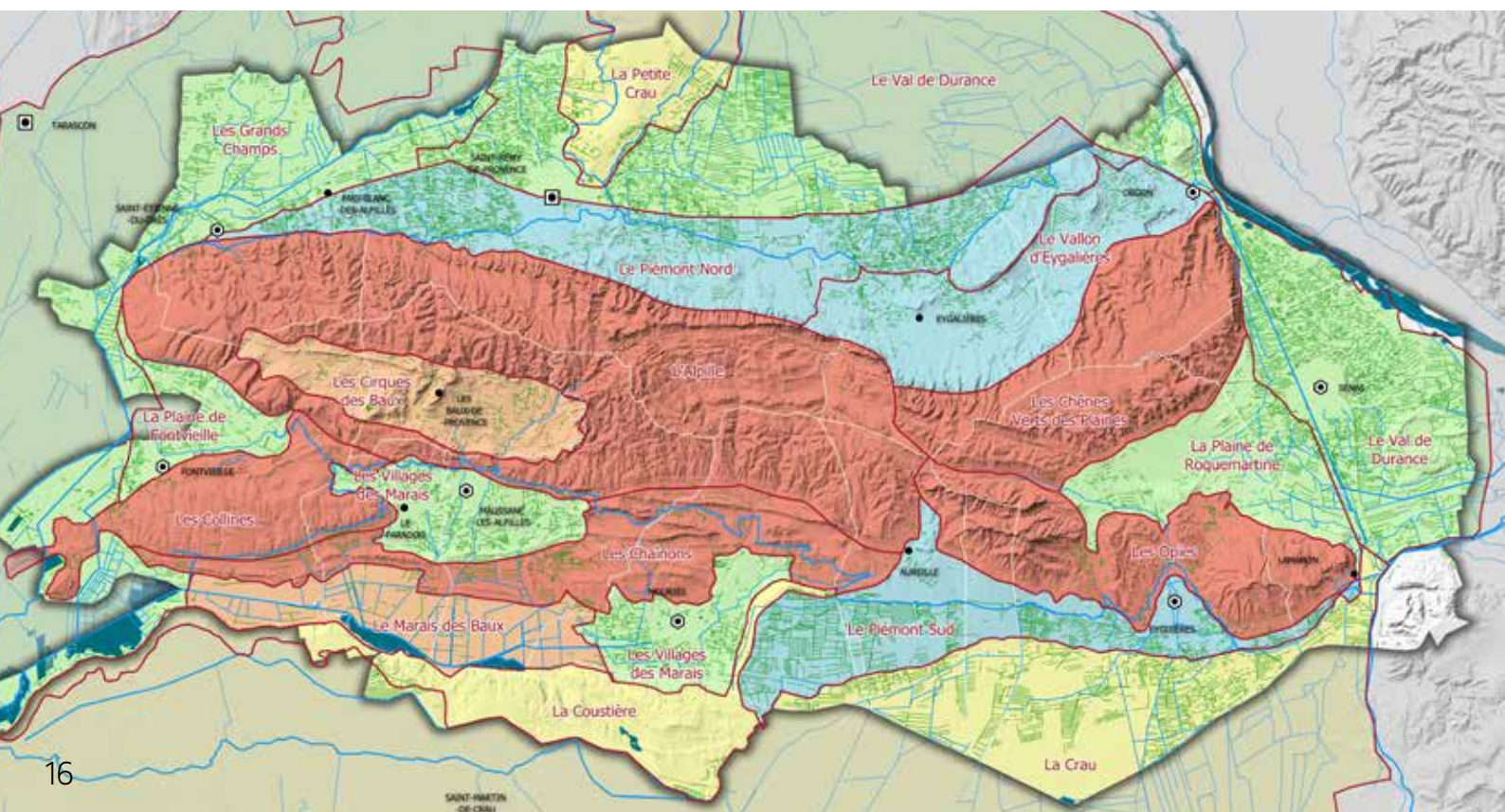


TABLEAU DES UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC DES ALPILLES

STRUCTURES PAYSAGÈRES	UNITÉS DE PAYSAGE	GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS
<ul style="list-style-type: none"> - les boisements, broussailles et garrigues - les points de vue - les routes 	Les Collines Les Chaînon L'Alpille Les Opies Les Chênes Verts des «Plaines»	1. MASSIF, COLLINES ET CHÂÎNONS
<ul style="list-style-type: none"> - les chemins d'eau - les cultures traditionnelles - les routes - les constructions et villages - les boisements, broussailles et garrigues - les points de vue 	Le Piémont Sud Le Vallon d'Eygalières Le Piémont Nord	2. LES PIÉMONT
<ul style="list-style-type: none"> - les constructions et villages - les routes - les haies brise vent - les chemins d'eau - les cultures traditionnelles - les points de vue 	Les Villages du Marais La Plaine de Fontvieille La Plaine de Roquemartine Les Grands Champs Le Val de Durance	3. LES PLAINES
<ul style="list-style-type: none"> - les cultures traditionnelles - les haies brise vent - les chemins d'eau - les routes - les constructions (petit patrimoine rural) - les points de vue 	Le Marais des Baux Les Cirques des Baux	4. LES DÉPRESSIONS EMBLÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - les boisements, broussailles et garrigues - les haies brise vent - les chemins d'eau - les routes - les constructions (mas) - les cultures traditionnelles - les points de vue 	La Crau La Petite Crau La Coustière	5. LES CRAUS



DE LA PLUS GRANDE ...



...A LA PLUS PETITE ÉCHELLE

II.1.2 - Caractériser le contexte paysager du site d'accueil



> QUEL CADRE PAYSAGER SPÉCIFIQUE ?

L'unité paysagère identifiée, le cadre paysager doit être particularisé afin que le projet s'y insère avec harmonie : de l'urbain au naturel, d'une ambiance aride à fraîche, de la régularité des vignes et oliveraies à la spontanéité d'une forêt. De ces singularités découlera un choix de vocabulaire d'aménagement spécifique assurant au site d'accueil sa juste place et, au-delà, un rôle de révélateur de la diversité des Alpilles.



II.2 - ANALYSE MULTICRITÈRE DU SITE D'ACCUEIL

TABLE DE LECTURE MULTICRITÈRE

Cette grille de lecture est proposée pour aider à identifier et hiérarchiser l'ensemble des caractéristiques et enjeux d'un site, son rapport au paysage. Synthèse des points essentiels de l'état actuel des lieux, elle dessine la ligne de conduite des propositions.

1. La nécessité de cette aire de stationnement :

Ce premier critère évalue l'utilité de ce site d'accueil, au vu de sa fréquentation générale, sa complémentarité éventuelle avec d'autres parkings, afin de justifier de son maintien, aménagement et entretien.



Son niveau de **nécessité** actuel ou à venir si de nouvelles fonctions lui sont attribuées.

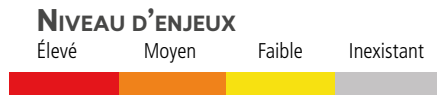


La complémentarité possible avec d'autres aires de stationnements proches.

La charte du Parc des Alpilles 2023-2038 identifie et cartographie les pôles de fréquentation.

Sur l'exemple de Montfort, le départ de plusieurs sentiers en fait un point de stationnement avec des pics de fréquentations très élevés, sa centralité et sa vaste clairière offrant des opportunités de report d'autres sites saturés.

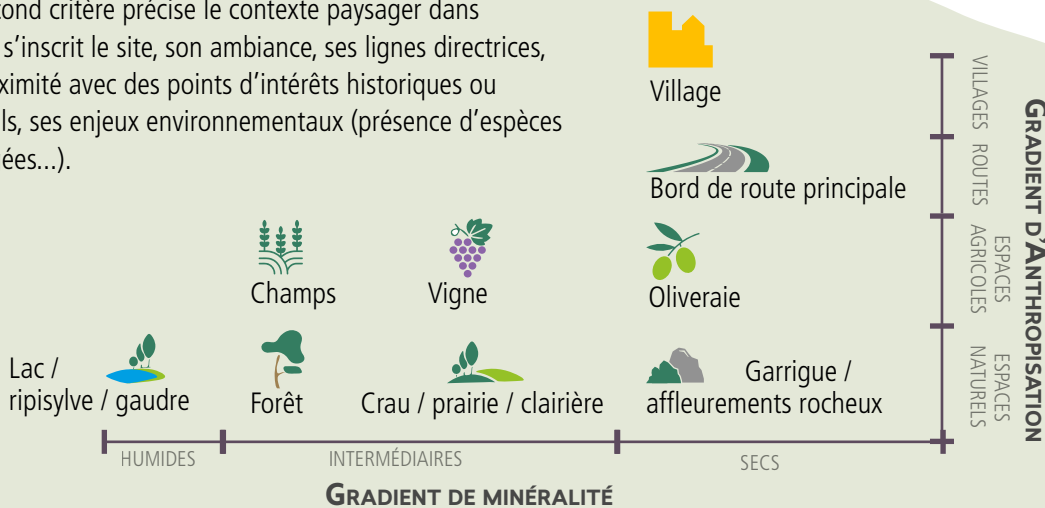
N° de site dans l'Observatoire de la fréquentation des espaces naturels, les sites principaux ont une fiche de données utiles



Site n° : 065		Nom : MONTFORT			
Nécessité	Contexte paysager				

2. Contexte paysager et environnemental

Ce second critère précise le contexte paysager dans lequel s'inscrit le site, son ambiance, ses lignes directrices, sa proximité avec des points d'intérêts historiques ou naturels, ses enjeux environnementaux (présence d'espèces protégées...).



- Existence d'un Point de vue intéressant
- Proximité/Lien avec un Point d'intérêt historique
- Proximité/Lien avec un Point d'intérêt naturel
- Intérêt/Enjeu Flore patrimoniale --> protection, sensibilisation
- Intérêt/Enjeu Faune patrimoniale --> protection, sensibilisation

Sur l'exemple de Montfort, le site s'inscrit dans une clairière en lisière de forêt. Une vue intéressante sur la montagne offre un point de repère. Les points d'intérêt historiques et naturels sont relativement éloignés, aucun enjeu spécifique faune/flore n'est relevé.

→ COMMENT UTILISER / REMPLIR CE TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE ?

- 1- Imprimer la fiche détachable en fin du guide ou la photocopier.
- 2- Entourer les éléments spécifiques au site.

Fichier téléchargeable sur : <https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/frequentations-des-espaces-naturels/amenagements/>

5. Mobilier et Équipement

Ce dernier critère indique la nature du mobilier présent sur le site.



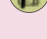
Sur l'exemple de Montfort, le site bien que non aménagé, comporte uniquement des équipements restrictifs visant à contenir les pratiques motorisées. Du mobilier d'accueil serait nécessaire pour rappeler bonnes pratiques et canaliser les visiteurs.











DÉJÀ EN PLACE SUR SITE

ÉQUIPEMENT SIGNALÉTIQUE

-  Panneau d'accueil
-  Interprétation
-  Balisage
-  Gestion accès
-  Barrière
-  Anti-intrusion : alignements de pierres, rochers, poteaux bois....







AUTRES SPÉCIFICITÉS :

-  Conduite de gaz
-  Poste DFCI
-  Aire de pique-nique

Commune : EYGALIÈRES					
Fréquentation		Dégrad.		Mobilier / Equip	
					
	2 				

4. Dégradations

Ce critère répertorie la nature des désordres subis par le site, souvent générés par l'absence d'aménagement et un usage «sauvage».

- 2  Nombre d'accès (Entrées/Sorties) surnuméraires
-  Érosion due aux eaux de ruissellement
-  Dégradation du sol (compactage, terre à nue)
-  Dégradation de la végétation
-  Dégradation du mobilier
-  Impact préjudiciable dans le grand paysage

















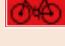
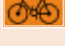
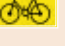
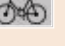




Sur l'exemple de Montfort, le site présente un fort compactage du sol devenu stérile, des problèmes d'érosion rendant un de ses accès impraticable, générant un second accès et plusieurs arbres ont leurs racines à nu.

3. Fréquentation

Ce critère renseigne la capacité d'accueil du site : par catégorie de véhicules, la pression générée par rapport à l'espace disponible.

Sur l'exemple de Montfort, malgré l'espace disponible les voitures impactent le site, motos et quads font des intrusions problématiques ; les vélos sont nombreux mais empruntant les pistes forestières, ne nécessitent pas d'aménagements spécifiques.

NIVEAUX DE FRÉQUENTATION
PAR TYPE DE VÉHICULES

				Bus
				Camping car
				Véhicule aménagé
				Voiture
				Moto
				Vélo

II.3 - PERCEPTION SENSIBLE DU SITE D'ACCUEIL



Le travail du paysagiste-concepteur réside toujours au croisement entre données factuelles et lecture sensible d'un site, tout aussi nécessaire, car elle permet une lecture complémentaire pour révéler en détail ce qui ne se voit pas uniquement avec les yeux.

Voici une proposition de méthodologie de lecture sensible d'un site pour aider à mettre en mots ses perceptions, pour qualifier le site dans toutes ses dimensions sensibles, qui pourront être supports à des propositions sur-mesure, mettant en lumière sa singularité.

Pour illustrer le principe, vous trouverez ci-après un exemple de fiche complétée lors d'une journée de terrain sur un site d'accueil du Parc :

Lecture de paysage - 7 participants

Exemple : PARKING DES BUS, BAUX-DE-PROVENCE



TERRAIN VAGUE	DÉLAISSÉ	MEURTRI	CHÂTEAU	PAYSAGE	CAR
VASTE	PLAT	POREUX	ISOLÉ	IMMENSE	OUVERT
	FRICHE	CARTE POSTALE	CALME	VUE	REMANIÉ
					PLAT

REGARDER

Sous la chaleur, une **friche**, terrain vague, sablière au sol compact. On y trouve une richesse dans les **couleurs** et les **strates végétales** (prairies fleuries, strate basse arbustive), une végétation pionnière qui trahit un terrain anciennement anthropisé en **reconquête**. Le site, en lui-même **plat** et **dégagé**, se dénote surtout par le **panorama** l'entourant, le château des Baux qui attire le regard, dominant.

ÉCOUTER

Un **paysage sonore** naturel : au premier plan on entend les **oiseaux** qui chantent presque en continu, et les **peupliers trembles** s'agitant avec le vent. Des sons mécaniques, voitures, tracteurs, travaux, se font entendre mais au loin. Le site est en effet assez **paisible**, en retrait des activités.

RESSENTIR

Le site évoque un espace laissé à l'abandon, en reconquête naturelle, où l'on perçoit les traces d'une activité humaine arrêtée. Pas tout à fait aménagé, un usage s'y fait. Malgré cela, à l'unanimité, le site évoque le **calme**, et la **tranquillité**.

Avez vous le sentiment d'être dans :

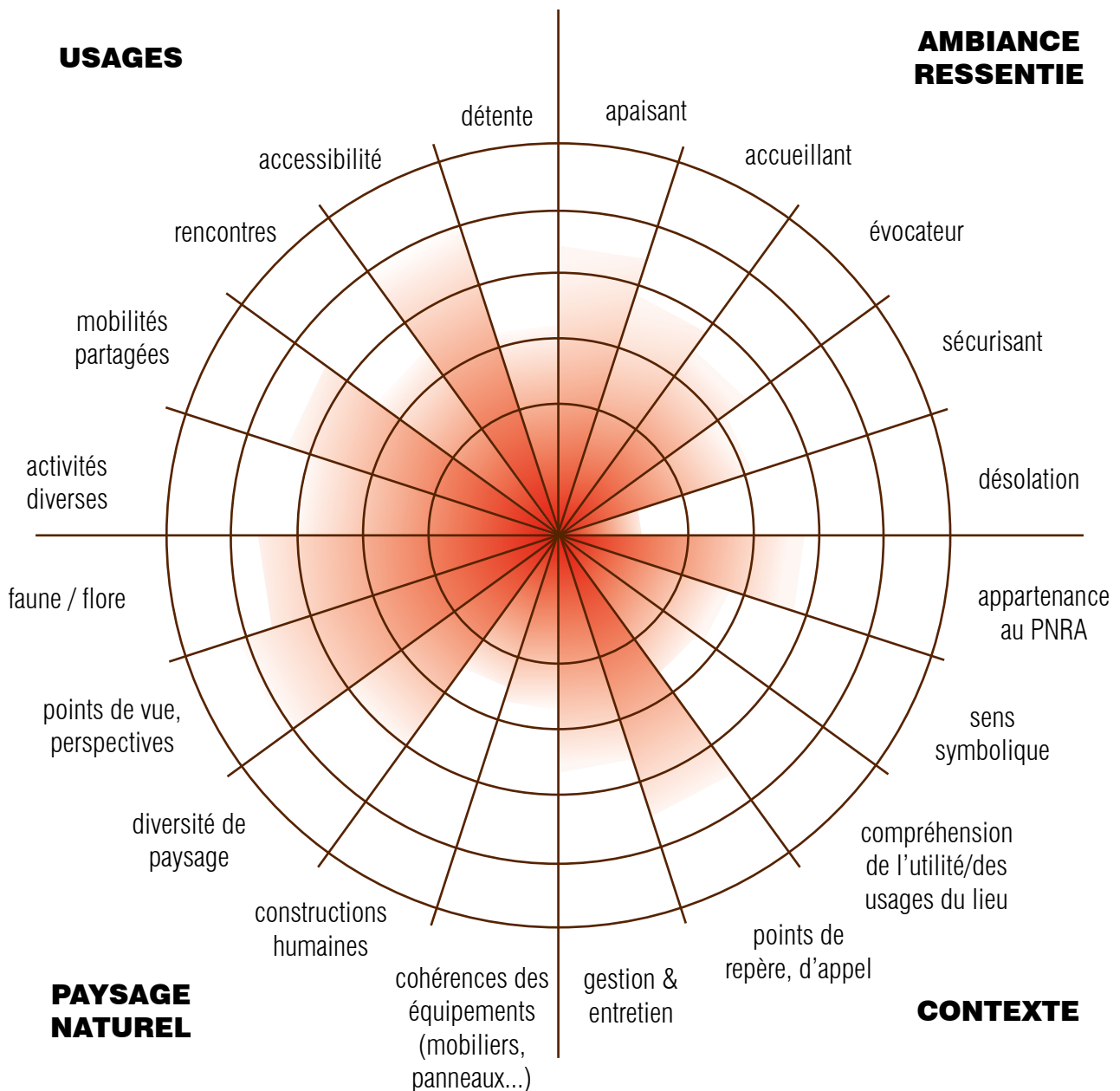
- un Parc Naturel Régional 86%
- un espace fragile / à respecter 86%
- un lieu patrimonial 86%
- un site fonctionnel 100%

IMAGINER

Un aménagement de **contention** des véhicules sur la zone près de l'entrée serait souhaitable, et ce afin de ne pas piétiner la pelouse sèche. Des **îlots de végétation** se sont formés avec la circulation, ils seraient désormais à protéger ; le reste du site pourrait être **végétalisé** selon ce modèle.

Le site manque de **signalétique**, d'un **sens de circulation** et d'**information** sur les usages, que ce soit en tant que piéton ou conducteur.

Qu'est-ce qui caractérise le site ?



III. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

III.1 - ÉMETTRE UNE INTENTION



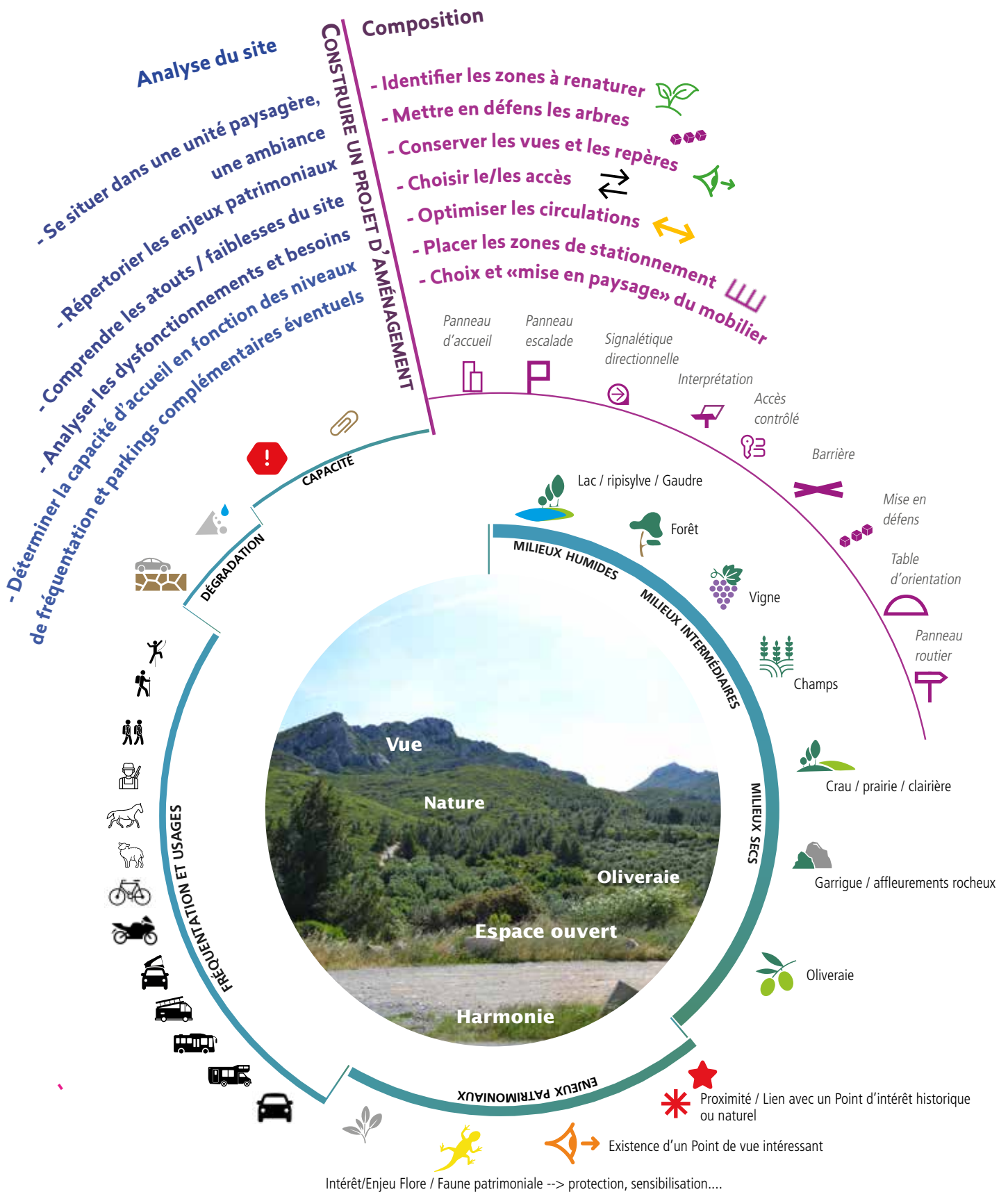
Riche de l'analyse multicritère factuelle de la situation existante et de la perception de la dimension sensible du site, le travail de conception peut débuter. Il s'agit de composer «avec le site» sa «mise en paysage». Une intention conceptuelle peut émerger comme un fil narratif, mais dans des sites simples et fonctionnels, **une simple intuition peut naître de l'observation attentive de l'espace** et suffire. Il s'agit ici essentiellement de protéger la nature, réparer durablement les dégradations, composer un stationnement efficace, trouver le juste équilibre entre équipement et insertion paysagère.

Dans l'exemple de Montfort ci-dessous, la qualité de l'espace émane de la clairière qui offre une perspective dégagée, même si cette dernière est artificielle (bande de protection de la conduite de gaz enterrée). L'intuition suggère de cantonner les voitures sur le côté, ce qui correspond de plus, aux contraintes techniques. Le stationnement sera donc organisé sur cette bande.



UNE COMPOSITION INSPIRÉE DU SITE

Dans la mosaïque de milieux offerte par les Alpilles, l'ambiance et la configuration des lieux sont les fondements du projet.



III.2 - COMBINAISONS DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

III.2.1 - Estimer l'impact sur le paysage



> **QUEL IMPACT DU STATIONNEMENT DANS LE GRAND PAYSAGE ?**

> **SE FONDRE DANS LE PAYSAGE : RESPECTER-RESTITUER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES**

Les Alpilles trônent dans le paysage, offrant des panoramas d'une beauté exceptionnelle, où la présence de l'Homme ne se devine souvent que par la régularité des rangs de vigne et d'oliviers. La création d'un parking, par sa surface claire et artificialisée, peut venir entâcher l'harmonie de l'espace. Avant tout aménagement, il est important d'évaluer l'impact de l'aire créée, et quels moyens peuvent aider à son intégration pour qu'elle se fonde dans le paysage (continuité de trame végétale, modelé de sol...). Cette réflexion doit être menée pour les perceptions extérieures, lointaines et proches.

> **MESURER LA NÉCESSITÉ D'AMÉNAGER UN SITE**

L'aménagement, et par conséquent l'officialisation, d'un site d'accueil est à double tranchants. Il permet à la fois de canaliser certains usages néfastes, cadrer les flux, enrayer les dégradations des lieux ; mais cela peut aussi entraîner d'autres conséquences préjudiciables (afflux, OLD...). Le choix ou non de son équipement est donc à jauger. Il doit nécessairement être en adéquation avec les orientations du Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels.

PARKING OFFICIA LISÉ : QUELLES CONSÉQUENCES ?

→ **SÉCURITÉ INCENDIE : APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)**

Un parking officialisé en milieu naturel devient soumis aux OLD, ce qui peut entraîner des élagages, coupes et débroussaillage préjudiciables pour son environnement, son intégration et les possibilités de renaturation.

Le nouvel Arrêté préfectoral attendu pour 2025 devrait en fixer le champ d'application, définissant notamment une «entité parking» qui fixerait le périmètre soumis, mais au sein de laquelle les OLD ne s'appliqueraient pas.





→ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE : SITUATIONS ACCIDENTOGÈNES**

Les stationnements sauvages de bord de route sont innombrables et très impactants pour la qualité de découverte du territoire. Dans les situations accidentogènes (virage, carrefour...) la Direction Départementale des Routes impose que ces places soient supprimées ou reculées, ce qui amplifierait leur impact sur le milieu naturel.






Lorsque la fréquentation d'un site est supérieure à sa capacité d'accueil, il est nécessaire d'intervenir :






 →    Équiper le site pour éviter les débordements et canaliser les usagers.

Lorsque d'autres sites liés sont proches :




 +  →  Répartir la fréquentation entre deux sites. Ajouter des panneaux indiquant le parking complémentaire pour désengorger le site principal.

Lorsque la fréquentation d'un site correspond à sa capacité d'accueil ou est légèrement plus basse :






 →   Choix d'aménager si le stationnement est maintenu, qu'il soit proche d'un site d'intérêt ou qu'il ne soit pas fonctionnel en l'état.



Lorsque d'autres sites liés sont proches :

 +  →  Choix d'un seul parking stratégique à aménager, neutralisation et renaturation des autres poches de stationnement sauvage.

Lorsque la fréquentation d'un site est inférieure à sa capacité :



 +  →  Neutralisation, sauf si usage spécifique identifié (point surveillance DFCI, rencontre chasseurs...).

 →  Neutralisation du stationnement sauvage, renaturation de la zone dégradée.

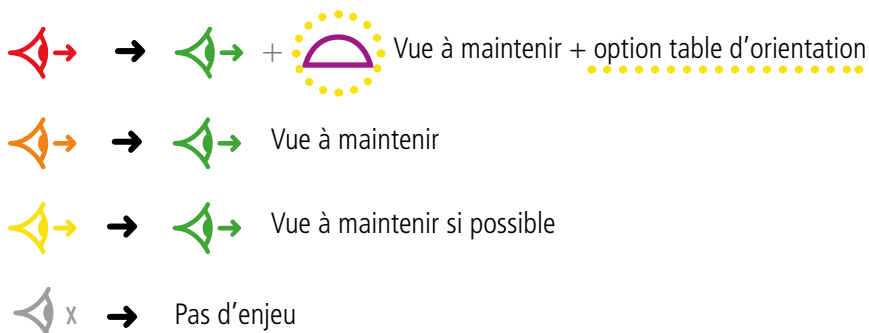
➔ **IMPACT DE LA SIGNALÉTIQUE :
SOBRIÉTÉ ET COHÉRENCE À RECHERCHER**

Maîtriser les usages et protéger les milieux peut générer un impact préjudiciable à la naturalité d'un site, introduisant un vocabulaire routier. L'installation de la signalétique doit être réduite au strict nécessaire, coordonnée et harmonisée entre les divers acteurs, intégrée et adaptée quand cela est possible.



III.2.2 - Préserver les vues remarquables et les repères paysagers

Villages perchés, crêtes emblématiques, vastes plaines des Craus... les vues participent à la lecture du territoire pour le visiteur, aux repères du quotidien. Identité forte des Alpilles, les aménagements doivent participer à les révéler.



III.2.3 - Organisation du stationnement

COMMENT ...

► DIMENSIONNER LE SITE D'ACCUEIL :

Dans un espace naturel, loin des milieux urbains contraints, il peut être tentant de se «donner de la place» et de surdimensionner les espaces, «au cas où» les pompiers doivent stationner, un bus, des engins forestiers... Or surdimensionner les aires de manoeuvre artificialise ou dégrade l'espace au-delà du nécessaire, génère souvent du stationnement anarchique supplémentaire qui, faute de rentrer dans l'espace dédié, empiète sur les zones naturelles...



IDENTIFIER ET CHOISIR LES USAGES À ACCUEILLIR QUANTIFIER / RÉPARTIR LES STATIONNEMENTS

Bus, véhicules aménagés, autos, motos, vélos... l'espace disponible et son niveau de fréquentation permettent de définir quels types d'usages accueillir. En page 31, une aide est apportée.

Il est souvent préférable d'attribuer des espaces distincts aux différents types d'usagers, notamment pour leur sécurité.

Contraindre les véhicules dans des places de stationnement clairement délimitées et optimiser les surfaces permet de contenir les voitures et mieux intégrer les parkings.

Scinder l'aire par des bandes plantées reprenant les essences déjà présentes dans l'environnement proche, facilite son intégration, apporte de l'ombrage, annonce le caractère naturel des lieux.

SÉCURISER LES FLUX VÉHICULES / PIÉTONS

Lorsque l'espace s'y prête, il peut être intéressant d'offrir aux piétons un cheminement isolé des aires de manoeuvre, notamment lorsqu'un itinéraire balisé traverse l'aire.

S'INSPIRER DE LA CONFIGURATION DES LIEUX

Exploiter la pente, la présence de fossés pour offrir des limites naturelles aux usages.



COMMENT ...

➤ DESSINER LE STATIONNEMENT :

La configuration des accès et les surfaces disponibles conditionnent l'organisation des places de stationnement.

VOIES À SENS UNIQUE : 1 ↑ 1 ↓

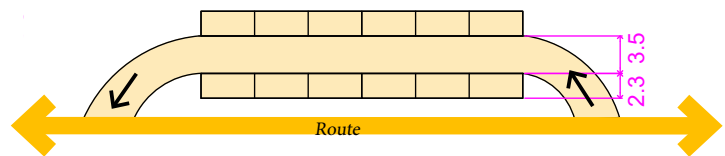
Avec une entrée et une sortie distinctes, le demi-tour intérieur n'est pas nécessaire et la voie de circulation peut être réduite.

Une répartition longitudinale des places est la plus économe en espace.

Une composition des places en épis est plus naturelle. Déployée d'un seul côté, elle peut libérer une vue et sécuriser les piétons.

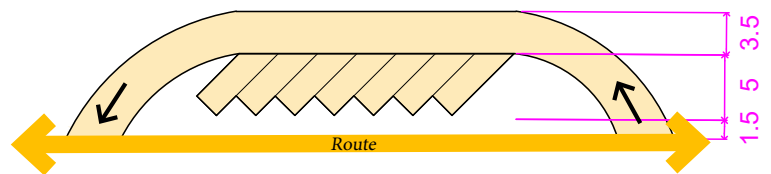
Si peu d'espace disponible :

LONGITUDINAL 



Si assez d'espace disponible :

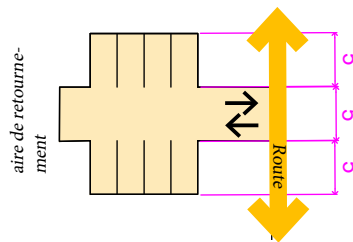
EN ÉPIS 



VOIES À DOUBLE SENS : 1 ↑↓

En cas d'accès unique, la nécessité de faire demi-tour dans l'aire de stationnement rend l'organisation en bataille des places la plus optimale.

EN BATAILLE 

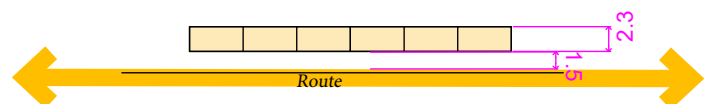


DIRECTEMENT LE LONG DE LA ROUTE :

Les stationnements officiels directement en bordures de voie nécessitent l'accord de l'autorité assurant la gestion de celle-ci afin d'éviter toute situation accidentogène.

Cette solution présente l'avantage de ne pas créer de voie de desserte, limitant l'impact sur les milieux.

LONGITUDINAL 



écarts avec la voie :
à faire valider par
le gestionnaire



DANS QUEL CAS ...

> MARQUER LE STATIONNEMENT ?

1 Places marquées : gain d'espace / effet plus artificiel

Fréquentation élevée Bord de route



En bord de route principale, ou si le site génère une fréquentation supérieure à sa capacité, **il est conseillé de marquer individuellement les places de stationnement pour éviter le débordement.**



2 Périphérie : stationnement maîtrisé / effet semi-naturel

Fréquentation moyenne

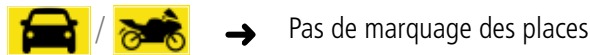


Dans un cas où la fréquentation n'est pas trop intense mais que l'on ressent le besoin de délimiter les usages, **le contour de la zone de stationnement peut être marqué clairement.**



3 Non marqué : place perdue / effet naturel

Fréquentation faible



Dans un cas où la fréquentation est faible, il peut arriver qu'un aménagement ne soit pas nécessaire. Le site garde son caractère naturel.



PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

1 Places marquées :

chasse-roue bois
ou pierre



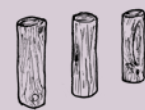
séparation des places :
demi-rondins bois
ancrés solidement



2 Périphérie marquée : selon le contexte paysager

rochers semi-enterrés

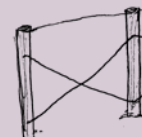
plots bois



chasse-roue bois
ou pierre

poteaux-fils

fossés - noues



➤ INCLURE DES ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉLOS ?

Lorsqu'un site d'accueil est facilement accessible à vélo et qu'il dessert un point touristique uniquement pédestre, il est important de permettre aux cyclistes de laisser leur vélo en sécurité pour profiter de la visite et éviter qu'ils ne roulent sur des sentiers non adaptés. Ces points d'accueil «cycles» gagneraient à être valorisés dans la communication.

Sites urbains ou naturels avec gamme de mobilier métal



Sites naturels avec gamme de mobilier bois ou pierre



Selon le site, la gamme de mobilier ne sera pas la même. En milieu urbain ou à proximité d'un site patrimonial la gamme d'aménagement en métal sera appropriée, mais en site naturel on privilégiera une gamme de mobilier moins urbaine, en pierre ou bois si le contexte s'y prête.

Le nombre d'appuis vélos doit être adapté à la fréquentation du site, sa distance au centre du village, sa situation sur un itinéraire référencé... Dans tous les cas, afin de favoriser le développement des mobilités douces, il est préconisé d'installer au moins un appui vélo.



➤ INCLURE DES EMPLACEMENTS POUR VÉHICULES HORS GABARIT ?



Certains sites se prêtent à d'autres usages tels que la veille incendie, l'accueil de bus scolaires ou associatifs... Il est alors essentiel d'intégrer ces usages en amont de la conception pour laisser les gabarits nécessaires, sans artificialisation excessive et en s'assurant qu'ils restent dédiés à ces usages.

La question des camping-cars est traitée au paragraphe III.2.5



➤ INCLURE DES ÉQUIPEMENTS POUR LES PMR ?

Peu de sites naturels offrent une accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Cette possibilité est à rechercher, développer et valoriser dès que les conditions topographiques le permettent, même sur des portions restreintes (accès à un belvédère, sentier pour joëlette...).

Les autres handicaps seraient tout aussi importants à prendre en compte, dans certains supports de médiation notamment.



III.2.4 - Choix de matériaux en fonction du contexte paysager

► CONTEXTE PAYSAGER

INFLUENCE DU GRADIENT « ANTHROPISATION → NATURALITÉ »

Villages ou sites patrimoniaux



MÉTAL & PIERRE

€€€



+++

Bord de route principale



PIERRE
TAILLÉE

€€€



+++

INFLUENCE DU GRADIENT DE « MINÉRALITÉ »

Milieus secs

Oliveraie



Garrigue



PIERRE

€€



+++

Point de vigilance : reptiles

qui affectionnent les rochers utilisés en mise en défens comme habitat, s'exposant ainsi au risque d'être écrasés -> Inventorier les espèces présentes



Milieus naturels,
forestiers et
agricoles

Crau
Prairie
Clairière



À DÉTERMINER
SELON
CONFIGURATION

Milieus
intermédiaires

Forêt



Vigne



Champs



BOIS

€ - €€



++

Milieus
humides

Lac
Ripisylve
Gaudre



L'aménagement proposé vise à combiner efficacité et discrétion, respecter et révéler l'ambiance spécifique d'un lieu. Ainsi, le contexte paysager, les degrés d'anthropisation, de minéralité déterminent la palette de matériaux et leur traitement.

GAMME DE MOBILIER

CHARTRE PNRA

Stationnement

Béton/enrobé drainant beige
Marquage métal et pierre



Pierres taillées couchées



Rochers semi-enterrés



Grave compactée et demi-rondins (+ chasse-roue)



ou

Mélange terre-pierre enherbé



Mise en défens

Lisse métal



Noue paysagère



Pierres de bord de route



Pierres taillées



Rochers semi-enterrés



Potelets bois



Poteaux-fils



Ganivelles



Passerelle



Mobilier de pause

Banc pierre



Table pierre



Table bois



Banc bois tronc coupé



Panneaux d'accueil

RIS villageois



RIS espace naturel



RIS espace naturel



MATÉRIAUX POUR LE MOBILIER

MÉTAL



ACIER CORRODÉ STABILISÉ

Plus résistant que le bois, l'acier corrodé stabilisé offre un aspect métallique naturel tout en permettant une découpe créative et moins de dégradations dans le temps.

PIERRE



PIERRE RÉGIONALE

La pierre locale étant un matériau très emblématique pour les Alpilles, l'importance de son origine est primordiale.

BOIS



PRIVILÉGIER LES ESSENCES LOCALES ET DURABLES

Le cyprès de Provence : bois d'aspect veiné de forte durabilité naturelle, le bois de cyprès présente une bonne stabilité dimensionnelle. Sa fine texture permet un niveau élevé de finition. C'est la seule essence indigène en classe 5 (résistante à l'immersion permanente dans l'eau).

Le cèdre de l'Atlas : présent dans la construction depuis l'Antiquité, imputrescible (excellente durabilité à l'état naturel : classe 3), bon comportement « mécanique » dans son aire d'origine, qualités esthétiques indéniables (finesse du grain, couleur...).

Le mélèze : un résineux apprécié pour la qualité de son grain et sa teinte chaude variant du jaune doré au brun rougeâtre. Bois naturellement imputrescible, il résiste aux intempéries et aux attaques fongiques et d'insectes. Sa durabilité naturelle lui vaut d'être utilisé en extérieur en classe 3, notamment en section ronde.

Le Pin Douglas : un résineux à la teinte brun rosé, assez dense, reconnu pour ses qualités mécaniques et structurelles. Il possède une durabilité naturelle de classe 3 (hors aubier) avec des propriétés de résistance aux insectes et aux champignons supérieures à la plupart des autres résineux européens. Disponible en section carrée, bois massif ou lamellé-collé.

Le Pin d'Alep : essence localement très présente qui représenterait, selon le Plan d'Approvisionnement Territorial, un volume annuel mobilisable de l'ordre de 2 700 m³/an d'ici 2040 dont un tiers de la récolte potentielle en pin d'Alep aurait une qualité suffisante pour du bois d'œuvre. Le Pin d'Alep ne se distingue pas des autres pins d'un point de vue mécanique ou durabilité. Il peut néanmoins présenter une texture fine et un grain droit. Dans un objectif d'encourager la mobilisation du bois de pin d'Alep et participer au développement de la filière bois locale, les communes et le Parc naturel régional des Alpilles pourraient promouvoir davantage l'utilisation de ce bois local. Cela pourrait passer par le développement de petits projets pilotes vitrines tels que son utilisation pour la fabrication du mobilier extérieur sur les sites identifiés dans le Schéma de gestion de la fréquentation.

<https://www.parc-alpilles.fr/projet/vers-lemergence-dune-filiere-foret-bois-sur-le-territoire-du-pays-darles/>

BONNES ADRESSES

Scieries qui travaillent ces essences :

- Scierie La Bernadette à Villars (84400) :
L. Isnard - 07 72 30 79 51
- La Forestière de Provence à Carpentras (84200) :
506, chemin de Patris - 04 90 63 42 15
- Les Ateliers du cèdre à Mallemort (13370) :
1018 av. de Craponne - 04 90 73 89 69

<https://www.parcduluberon.fr/nos-actions/paysage-urbanisme-architecture/architecture/cedre-cypres/>

Fourniture de pierres de taille dans les Alpilles :

- Carrières de Provence à Fontvieille (13990) :
Route de Maussane - 04 89 51 32 20

PROXIMITÉ AVEC UN SITE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Certains critères peuvent prendre le dessus sur la gamme choisie, par exemple lorsque le site à aménager est proche d'un lieu patrimonial ou d'intérêt déjà aménagé. Dans ce cas, la gamme d'aménagement doit correspondre à ce dernier pour créer un lien entre les deux sites.

★ / ✳ → ○ + 🏠 équipement spécifique + option interprétation



III.2.5 - Choix du niveau d'équipement et d'accueil

SOBRIÉTÉ ET INTÉGRATION DANS LES SITES

COMPOSER UNE RÉELLE QUALITÉ D'ACCUEIL



Les panneaux d'accueil sont à réserver aux sites de fréquentation principaux ou sur lesquels un message particulier est à transmettre (interdiction des circulations motorisées, espèces protégées...).

Beaucoup d'aires d'accueil souffrent encore d'un manque de balisage clair, qui reste indispensable pour le respect des sites naturels.

Ajouter une assise, une roche où poser son sac peut améliorer l'aménité et l'intégration.



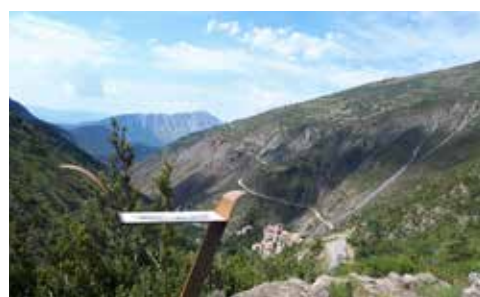
METTRE EN COHÉRENCE LES SUPPORTS



Préserver la naturalité des lieux : les matériaux bruts (acier corrodé, pierre locale, bois non traité) doivent être privilégiés (les aciers thermolaqués ont un caractère plus urbain).

Une attention doit être portée aux détails (sections, modes d'assemblages, qualité des finitions...) pour assurer la cohérence entre supports dont la forme doit s'inspirer des caractéristiques du site ou du propos.

La simplicité est toujours gage d'insertion et d'intemporalité.



> INCLURE DES ÉQUIPEMENTS POUR LES CAMPING-CARS ?



La volonté de ne pas sur-équiper les sites ni d'accroître leur fréquentation, conduit à rediriger les camping-cars vers les villages, permettant de dynamiser leurs commerces.

-> Charte du Parc ; «Aménités»



Les véhicules aménagés recherchant une immersion dans la nature, il est important de contenir ces véhicules sur les parkings.

Pour rappel : le camping sauvage est interdit sur le site inscrit des Alpilles. Le bivouac est interdit dans les Réserves Naturelles, et dans l'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Caume.



MISE EN DÉFENS



→ ATTENTION À L'EFFET DE RÉPÉTITION

Selon le site et le matériau choisi, l'effet de répétition peut être trop prégnant et rendre l'aménagement artificiel. Le rythme doit alors être interrompu, les pierres décalées, leurs intervalles rendus irréguliers, semi-enterrées pour un rendu plus naturel... ou une mise en défens plus légère installée (type poteaux-bois ou piquets-fils) si sa durabilité est suffisante et son coût compatible.



HARMONISER LES SIGNALÉTIQUES

L'accumulation des panneaux, avec parfois redondance des messages, est contreproductif : cela nuit à la naturalité des lieux et brouille le message pour le visiteur. La coordination entre aménageurs autour d'un projet commun est indispensable.

L'aspect des versos des panneaux peut aussi être très impactant dans le site. Éviter les fonds blancs et les exploiter si cette face est accessible.



> ÉVITER LE « PANNEAUTAGE », S'INSPIRER DES LIEUX

CRÉER DE VÉRITABLES AIRES D'ACCUEIL

Le choix de l'implantation d'une aire d'accueil nécessite une attention particulière aux qualités et repères qu'elle offre (ambiance, vue...).

La doter de quelques éléments d'aménité qualitatifs (assises, arbre d'ombrage, parcours sécurisé pour les piétons...) peut conforter son intégration paysagère, sa cohérence, les plaisirs et respect des visiteurs.

Tour des Alpapes de Pierlas : des banquettes de pierre évoquent l'étendue de la chapelle, offrant assises et récit historique.



OFFRIR UNE EXPÉRIENCE SENSORIELLE

Les panneaux verticaux de type totem impactent fortement le paysage, bloquent la vue... La signalétique doit être un accompagnement discret et efficient pour la découverte des lieux dans ses dimensions spatiales et sensorielles. En s'inspirant directement des spécificités du site, surprendre, inviter le visiteur, le rendre acteur....

Tour des Alpapes de Pierlas : cette table-belvédère s'offre comme une surprise au sommet, invite à une lecture active, soulignant la rencontre entre Alpes et Méditerranée.



UTILISER DES SUPPORTS EXISTANTS

Les sites naturels se suffisent souvent à eux-mêmes ; l'utilisation de supports existants, en réduisant l'impact des mobiliers, garantit de s'y insérer avec délicatesse et respect, de souligner les éléments présents. Proposer une signalétique plus discrète favorise également une observation plus attentive de la part des visiteurs.

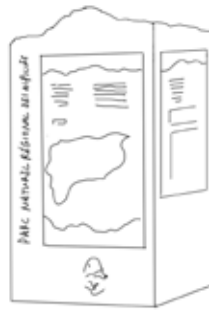
*Colorado provençal : signalétique sur rocher.
Vallon des Glauges à Eyguières : interprétation sur barrière*



➤ MUTUALISER LES SUPPORTS

INVENTER DES SUPPORTS COMMUNS

En milieux naturels comme en milieux villageois, l'accumulation de mobilier n'est pas souhaitable. La combinaison d'un seul support accueillant plusieurs fonctions/informations doit être réfléchi. Dans l'intérêt de tous, les acteurs doivent se concerter pour éviter les projets multiples sur un seul site (panneaux «Mairie», «Parc», «ONF»...).



Coupler panneaux d'accueil et d'escalade apporterait de la cohérence

Tour des Alpages de Pierlas : diptyque d'accueil 1 panneau = 1 échelle de territoire

➤ ACCORDER SUPPORTS ET MESSAGES

COMPOSER UNE MISE EN PAYSAGE

Comme détaillé en pages 32-33, la nature du cadre paysager (naturel / urbain) influera sur les choix de matériaux. Pour le métal par exemple, l'acier corrodé (matière brute) s'intégrera mieux en site naturel, l'acier thermolaqué en milieu villageois... Aux formes du paysage pourront correspondre des formes de support afin de créer du sens et des liens, scénographier les vues.

Tour des Alpages de Pierlas : évocation d'une ruine pour offrir une fenêtre de lecture sur le hameau.



COORDONNER LES MESSAGES

Les niveaux d'information doivent être graduels et facilement identifiables, les contenus complémentaires. Idéalement, pour toucher le visiteur, une mise en situation des propos sera la plus efficace. Qualité des informations et du graphisme, leur cohérence avec le fil narratif choisi assureront le plaisir de lecture.

Maison de site du Cirque de Navacelles : au sein de l'aire d'interprétation, des points de découverte complémentaires.



METTRE EN COHÉRENCE LES SUPPORTS

Limiter le nombre de matériaux, les choisir pour leur résonance avec le site, leur capacité à s'y «fondre», mais aussi s'attacher à la cohérence de leurs formes et détails (mode d'assemblage, sections ronde ou carré...). Dans ce travail qualitatif sur-mesure, l'appel à des artisans locaux peut apporter une relation au site renforcée.

Saint-Paul-de-Vence : inspirée des remparts, l'angularité des tables de lecture, maquette et assises gravées une unité.



III.2.6 - Principes de renaturation et de protection

> PLANTER LOCAL : LES ESSENCES ENDÉMIQUES

CHOIX DE PALETTE VÉGÉTALE - CICATRISER LE PAYSAGE

Pour renaturer un milieu dégradé, l'important est d'observer et reproduire, s'il existe, le cortège végétal des alentours. Le choix d'essence ne sera pas le même si le lieu se situe dans un milieu purement naturel, aride ou humide, ou proche de zones cultivées ou habitées.

Le guide des haies édité par le Parc propose une liste d'arbres et arbustes adaptés au climat méditerranéen. Ils sont classés par milieux (humide, intermédiaire, sec) et par type d'usage (jardin, haie brise vent, développement...).

Le guide est à retrouver sur : <https://www.parc-alpilles.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/GUIDE-DES-HAIES.pdf>

L'application des OLD peut exiger des essences basses (<40cm) et d'éviter les plantes pyrophytes actives qui favorisent la propagation du feu. Les espèces pionnières peuvent être privilégiées pour la régénération post-incendie.



> LES TECHNIQUES DE RENATURATION

Le travail du sol garantit la pérennité des plantations : un amendement du sol en place est préférable à de l'apport de terre pouvant contenir des plantes indésirables.

Pailler est indispensable, cela procure une meilleure rétention de l'humidité pour les jeunes plants et marque visuellement les espaces renaturés, avec du broyat produit sur place, ou de la toile de jute biodégradable qui permet le maintien des terres sur talus. Le choix de l'épaisseur varie en fonction du souhait ou pas de permettre une recolonisation spontanée.



Renaturation de talus – génie écologique

UN PROCÉDÉ DE PRODUCTION DES PLANTS ADAPTÉ

→ Le label végétal local

Pour préserver la flore endémique et mieux garantir les chances de reprise, il est préconisé de se fournir exclusivement en plants labellisés «végétal local».

→ La mise en culture

Un contrat de production peut également être établi avec une pépinière locale pour effectuer des récoltes directement sur site avec l'aide d'un organisme botanique comme le CBNmed. Une année d'anticipation est alors nécessaire.

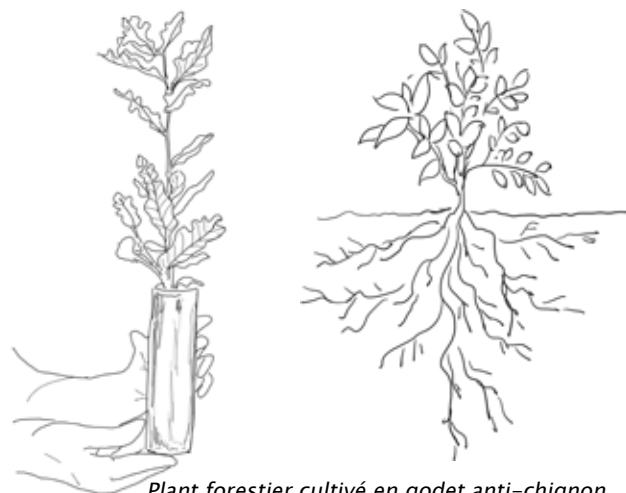
→ Le semis avec récolte sur site

De même, des semences labellisées peuvent être demandées pour la renaturation des prairies. Ces mélanges peuvent être complétés ou remplacés par la récolte de graines in-situ pour éviter de perturber un milieu endémique. En cas de besoin de compléments, les semences doivent être certifiées par un organisme reconnu (GNIS/SEMAE). Dans les aires mises en défens, la recolonisation spontanée est à privilégier.



Une plantation à l'automne est primordiale, et des arrosages manuels réguliers durant le 1^{er} été, avec cuvettes autour de chaque plant.

Choix de végétaux élevés en godet anti-chignon garantissant bonne reprise et pérennité des plantations :



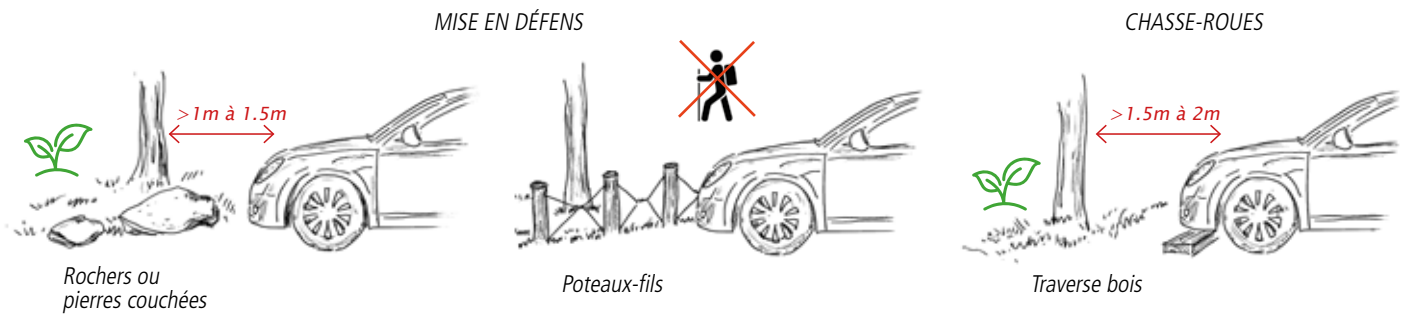
Plant forestier cultivé en godet anti-chignon



> LA MISE EN DÉFENS DES ARBRES ET AIRES RENATURÉES



A la recherche de l'ombre, les visiteurs n'hésitent pas à se garer au plus près des îlots de végétation, occasionnant blessure des troncs, tassements du sol et mise à nu des racines, très préjudiciables pour les arbres et le maintien d'un sol vivant. La mise en défens des aires et sujets vulnérables est à prévoir : le dispositif de contention sera choisi selon le niveau de protection souhaité et la gamme de matériaux (pierre taillée, rocher, poteau bois...) définie pour le site, mais aussi en fonction du linéaire (effet de répétition), du coût...



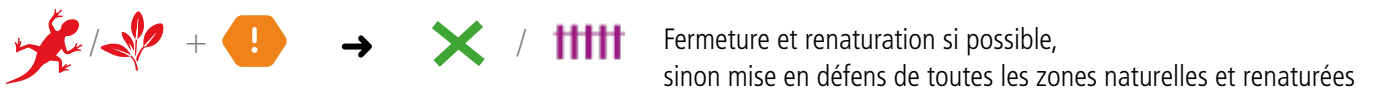
Lorsque les enjeux faune ou flore sont élevés (espèce protégée présente ou à proximité du site), il est nécessaire d'intervenir :

Dans l'idéal, le site peut être fermé et renaturé : si la fréquentation est faible et/ou qu'un autre site à proximité avec moins d'enjeu peut être retenu comme lieu de stationnement, c'est ce site qui doit être choisi.



Si le site ne peut pas être fermé car un autre site complémentaire ne peut pas être retenu, il est essentiel de protéger au maximum les zones naturelles, les arbres et les zones renaturées par une mise en défens.

La mise en place d'un projet d'interprétation peut aussi être envisagée pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux.

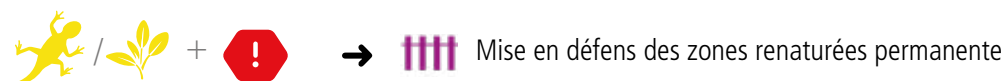


Lorsque les enjeux faune ou flore sont faibles :

Si les enjeux faune flore sont modérés (pas d'espèce protégée présente directement sur site) et que la fréquentation est faible, les enjeux de protection restent présents mais sont moins importants. Les zones renaturées peuvent être protégées les premières années et les équipements retirés lorsque la végétation est assez dense pour retrouver un aspect plus naturel du site.



Cependant, si la fréquentation est élevée il reste judicieux de protéger les zones végétalisées de façon permanente.



III.2.7 - Sensibilisation

LES INFOS À COMMUNIQUER

<https://www.parc-alpilles.fr/a-voir-a-faire/decouvrir-en-douceur/acces-aux-espaces-naturels/>

➤ RESPECTER LES ESPACES NATURELS :

Les espaces naturels sont fréquentés par de nombreux usagers comme les randonneurs, les VTTistes, les cavaliers... soumis aux mêmes règles de citoyenneté, mais pas **les véhicules motorisés qui eux ne sont pas autorisés en espace naturel.**

➔ Rester sur les itinéraires officiels balisés ou proposés sur www.cheminsdesparcs.fr



- Tous les sentiers existants ne sont pas forcément à emprunter.



- Pour une faune sauvage sans stress, **tenir les chiens en laisse**, obligatoire dans l'Arrêté préfectoral de protection de Biotope de la Caume, la Réserve Naturelle Régionale de l'Ilon et la Réserve Naturelle Nationale de Coussouls de Crau.

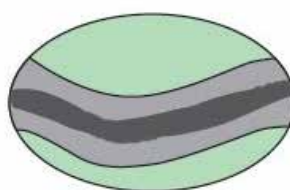


- Garder la nature propre, **chacun rapporte ses déchets.**

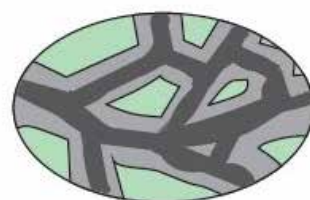


- **Ne pas cueillir de fleurs protégées (orchidée, iris, narcisse)** cela contribue directement à leur disparition.

À pied, à vélo ou à cheval, restez sur les chemins principaux !
La multiplication des sentiers nuit à la faune et à la flore



Chemin unique : de la place pour tous !



Multiplication des sentiers : faune en danger !

■ Espaces naturels ■ Chemin et sentiers ■ Zone de dérangement



- Faire preuve de discrétion, surtout la nuit.

➔ Partager l'espace avec les autres usagers



- Camping sauvage interdit dans le site inscrit des Alpilles et dans les réserves naturelles



- Contourner les troupeaux largement et calmement et respecter le travail du patou.

➔ Prévention des incendies



- Ne pas employer de feu.
- Défense de fumer.

L'accès aux espaces forestiers est réglementé de juin à septembre, renseignez-vous :
<https://www.parc-alpilles.fr/actualite/acces-aux-massifs-forestiers/>

EXTRAIT D'UN PANNEAU D'ACCUEIL

Les professionnels engagés dans la marque VALEURS PARC



DÉCOUVRIR EN DOUCEUR
la biodiversité et le territoire des Alpilles

Toutes les ACTIVITÉS
DE PLEINE NATURE

INFO OISEAUX BIRDS INFO

- * Musée Urgonès à Orgon
- * Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence
- * Sites web : oiseaux.parc-alpilles.fr

Connaître leurs périodes de sensibilité pour mieux les préserver
Understand the times of year that wildlife is particularly vulnerable, thereby ensuring better protection



● Modéré - Moderate
● Fort - High
● Très fort - Very High

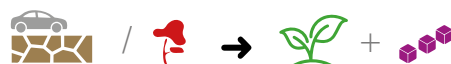
BONNES PRATIQUES EN ESPACES NATURELS GOOD PRACTICES IN NATURAL AREAS



III.2.8 - Pérennité des aménagements

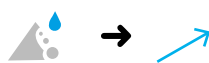
COMMENT ...

> RÉALISER UN REVÊTEMENT NATUREL PÉRENNE :



Pour les aires naturelles, la grave compactée est le revêtement idéal, cependant, pour être pérenne, sa mise en oeuvre doit être réalisée avec le plus grand soin (préparation du fond de forme, épaisseur, compactage, réglage des pentes), notamment pour les portions en pente, soumises au ruissellement et/ou à la surfréquentation des voitures. En cas de formation de nid de poules, pour une réparation durable, une surface de 5m² minimum est à reprendre, par une scarification sur 5-10cm de profondeur, réagrèage, humidification et recompactage à l'engin.

> GÉRER LES EAUX DE RUISSELLEMENT :



La création de revêtement drainant naturel (grave compactée) est à accompagner lorsque nécessaire d'une gestion des eaux de ruissellement pour éviter trop de dégradations.

Les fossés et gaudres maillent le territoire des Alpilles pour drainer les eaux de pluie. Cette typologie de collecte est à reproduire sur les aménagements nouveaux. Très discrets, ils permettent d'intégrer un ouvrage technique au paysage et de maintenir un vocabulaire d'aménagement typique. Ponctuellement, des caniveaux traversants peuvent s'avérer nécessaires.



> CHOISIR UN MOBILIER DURABLE ET EFFICACE :



Dans les sites naturels, le risque de dégradation est accentué par le vandalisme, notamment sur le mobilier restreignant les accès.

Pour la nouvelle charte du Parc, naturellement plus pérenne que le bois et plus difficile à dégrader, le métal a été choisi pour l'ensemble des panneaux d'accueil. Cependant, son aspect moins « naturel » pousse à l'utiliser surtout en lien avec les sites patrimoniaux. Le modèle bois pourra être conservé pour les milieux humides, notamment pour s'harmoniser à la signalétique du Conservatoire du Littoral. Un emplacement judicieusement choisi, loin de toute atteinte par les véhicules, garantit une plus grande longévité.

> PRÉVENIR LE RISQUE INCENDIE :



Les Obligations Légales de Débroussaillage sont des réglementations évolutives et leur application doit être renseignée avant mise en oeuvre. En 2025 dans les Bouches-du-Rhône, c'est un nouveau décret qui voit le jour. Il précise l'application des travaux de débroussaillage, notamment autour des zones aménagées de toute nature, sur une profondeur minimale de 50 mètres autour de la clôture ou de la délimitation physique du parking.

La végétation à l'intérieur du parking n'étant pas concernée par les OLD, cela permet de végétaliser les parkings.

Leur réalisation est à composer en collaboration avec l'ONF (dans l'idéal avec la présence d'un paysagiste-concepteur) pour une application paysagère en bosquets dans le respect des préconisations de l'Arrêté préfectoral.

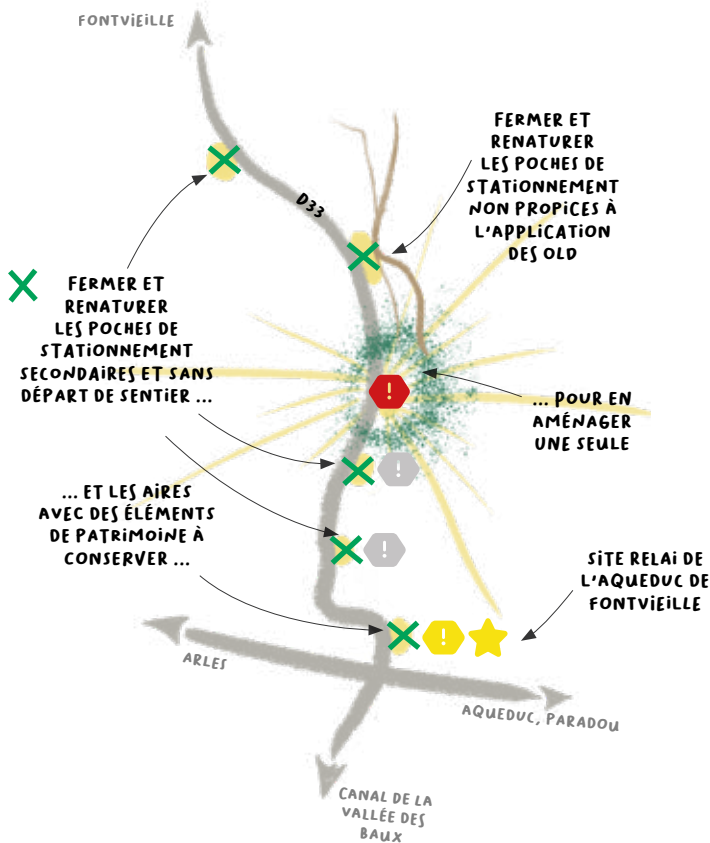
Ne sont pas concernés par les OLD : les ripisylves et les espaces agricoles régulièrement entretenus.



III.3 - APPLICATION DE LA LECTURE MULTICRITÈRE

L'EXEMPLE DE FONTVIEILLE - RD33

CHOIX DU SITE D'AMÉNAGEMENT



A Fontvieille, le long de la RD33 une multiplicité de poches de stationnement sont identifiées. Situées en contexte forestier, leur existence pose à la fois la question de la gestion de la fréquentation et de l'application des OLD.

Pour éviter une dégradation multipliée le long de la route, la fréquentation doit être idéalement regroupée en un seul point qui sera aménagé, avec les conséquences en découlant (augmentation de la fréquentation, application des OLD).

Dans ce contexte, la première étape est donc d'effectuer un choix stratégique d'aménagement. Identifier les sites pouvant accueillir une capacité suffisante de véhicules et les sites liés pouvant constituer un relai.

Le choix du site, effectué avec un élu de la commune de Fontvieille ainsi que les agents de l'ONF, s'est porté sur une aire déjà partiellement aménagée, vaste, avec un potentiel de renaturation et d'application paysagère des OLD (création de bosquets).

- > Un vaste espace dégradé à la lisière de la forêt.
- > Un parking dont l'affluence va augmenter avec la fermeture des petites poches de stationnement.

Fiche de lecture multicritère - 5 participants

RESULTAT DES CRITÈRES D'ANALYSE :

Nécessité

Un parking dont l'affluence va augmenter avec la fermeture des petites poches de stationnement

Sites liés : parking de l'aqueduc de Fontvieille et parking du Moulin

Site n° : /	Nom : /				Commune : FONTVIEILLE				
Nécessité	Contexte paysager				Fréquentation		Dégrad.	Mobilier	

Mobilier et Équipement

Quelques équipements déjà présents qui confortent le choix d'équiper le site

Contexte paysager et environnemental

Contexte forestier = application des OLD
Enjeux environnementaux faibles, proximité indirecte de sites patrimoniaux

Fréquentation

Le parking est rarement plein (voitures, véhicules aménagés, motos), donc le site est propice à accueillir plus de fréquentation.







Dégradations

Accès très large avec une grande rampe, sol dégradé, ornières à requalifier

Fiche de lecture multicritère - 5 participants

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT



SIGNALÉTIQUE

-  Panneau d'accueil du Parc
-  Panneau routier
-  Flêchage sentier
-  Table d'orientation
-  Panneau 'escalade'
-  Interprétation





ÉQUIPEMENTS

-  Places de parking
-  Barrière
-  Accès contrôlé
-  Mise en défens
-  PMR
-  Aire de pique-nique

CIRCULATIONS

-  Sentier
-  Piste

MISE EN DÉFENS

-  Blocs rocheux semi-enterrés
-  Potelets bois
-  Mise en défens temporaire
-  Protection des arbres

RENATURATION



-  Zone renaturée (plan)
-  Zone verte paysagère (à l'intérieur de l'entité Parking, liée aux OLD)

SCHÉMA D'INTUITION :

A vos crayons ! Dessinez le site avec les aménagements pressentis.



IV. FICHES ACTION

COMMENT LIRE UNE FICHE ACTION ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ÉTAT EXISTANT

Formuler les enjeux principaux du site d'accueil étudié, les illustrer par une photographie annotée des ressentis sensibles et des qualités/défauts les plus prégnants.

TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE

ÉTAT EXISTANT

Détail pages 20-21 + Fiche détachable des légendes p57. Les caractéristiques du site sont identifiées selon 5 critères :

- La **nécessité** d'aménager ce site,
- Le **contexte paysager** qui le compose,
- Sa **fréquentation**, quels usages et leur intensité,
- La nature des **dégradations** subies,
- Le **mobilier** déjà présent sur site.

COMBINAISON DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

INTENTIONS DE PROJET

De ces caractéristiques émergent des choix précis d'aménagement : composition de l'espace, palette de matériaux, choix de mobilier et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement du site et à sa préservation.

FICHE ACTION N°1

Enjeu principal : Stationnement en site naturel contraint

Site	Montfort	Commune	Massif
Nécessité	Contexte paysager	Fréquentation	Dégrad.
Mobilier			

Le site du Mas de Montfort se situe au croisement entre la D25, la D24 et le GR6, qui relie ici Eygalères et Aureille. Le site est directement lié au stationnement de Coste Plantier (fiche action n°2), situé à 1 km à l'ouest.

COMBINAISONS DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

GAMME DE MATÉRIAUX CHOISIE

Vue sur la montagne + PIERRE Point de vigilance : reptiles

MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL

Panneau de site, Poteau flèche, fléchage parking complémentaire

SOLS ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS ET MARQUAGE DES PLACES: Marquage bois + chasse-toues pierre

Gestion de l'eau par une rousse. Reprise des revêtements

SOLS NATURELS ET MISE EN DÉFENS

Roches naturels semi-enterrés

CONSTATS JUSTIFIANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE

- > Un site recensé à enjeu fort par l'observatoire de la fréquentation, lié à des pics de stationnement très impactants les week-ends, du stationnement en bord de route, des vols dans les véhicules et une aire globalement très dégradée.
- > Un site à usages multiples liés à l'entretien de la conduite de gaz et à la piste forestière, à la surveillance DFCI mais aussi aux chasseurs et aux pénétration de moto-cross....

INTUITIONS D'AMÉNAGEMENT

SCHÉMA CONCEPTUEL

INTENTIONS DE PROJET

De ces choix spécifiques au site, de son observation fine et attentive, peut émerger une intuition d'aménagement, définissant un concept ou les lignes fédératrices des propositions.

VISUALISATION DES PROPOSITIONS

PROJET

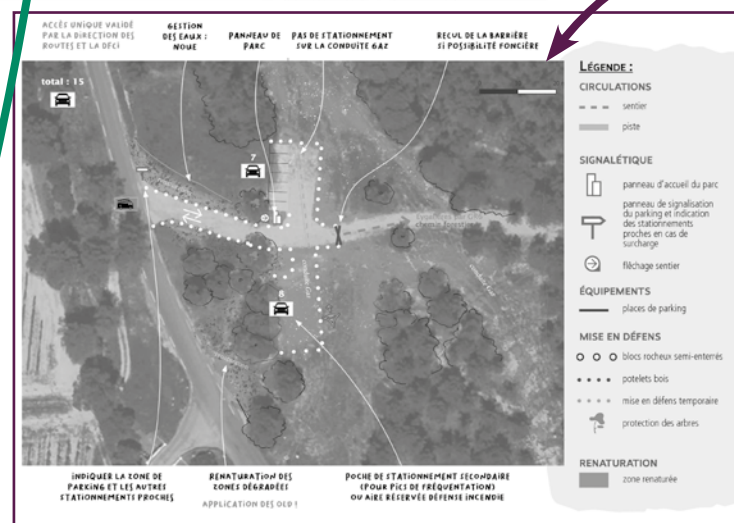
Riche de cette analyse et des premières intuitions, le projet s'affine par dessins en plan et dans l'espace : le croquis de projet permet de vérifier l'équilibre et les justes proportions de la composition.



PLAN D'AMÉNAGEMENT

PROJET

Le dessin en plan permet de préciser la composition du projet, son dimensionnement et l'harmonie d'ensemble des équipements.



PROPOSITIONS

- > Garder, en le restaurant, uniquement l'accès pompier et fermer le second accès non officiel pour le renaturer.
- > Aménager une aire de stationnement d'un seul côté pour optimiser le stationnement sur la surface minéralisée, et laisser en stationnement libre une deuxième aire sur la prairie lors des pics de fréquentation, et du possible report de Coste-Plantier.
- > Choix d'équipement : avec la vue proche de la montagne, une gamme de mobilier en pierre semble plus intuitive dans ce site, mais le choix du bois reste possible.

FICHE ACTION N°1

Enjeu principal : Stationnement en site naturel contraint



Site n° : 065		Nom : MONTFORT			Commune : EYGALIÈRES				
Nécessité	Contexte paysager				Fréquentation		Dégrad.	Mobilier	

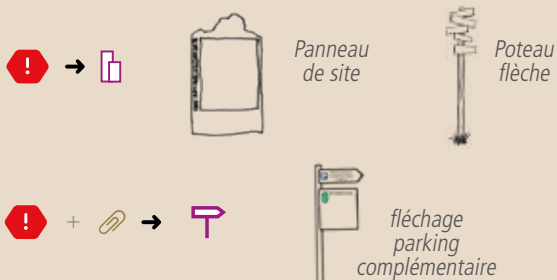
Le site du Mas de Montfort se situe au croisement entre la D25, la D24 et le GR6, qui relie ici Eygalières et Aureille. Le site est directement lié au stationnement de Coste Plantier (fiche action n°2), situé à 1 km à l'ouest.

COMBINAISONS DE CRITERES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

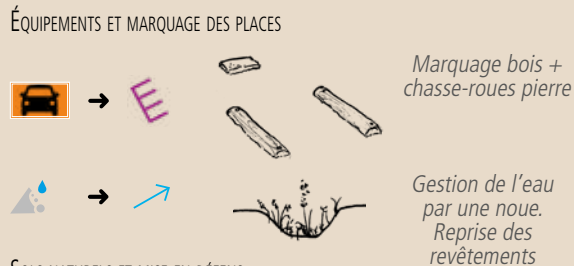
GAMME DE MATÉRIEAUX CHOISIE



MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL



SOLS ET ÉQUIPEMENTS



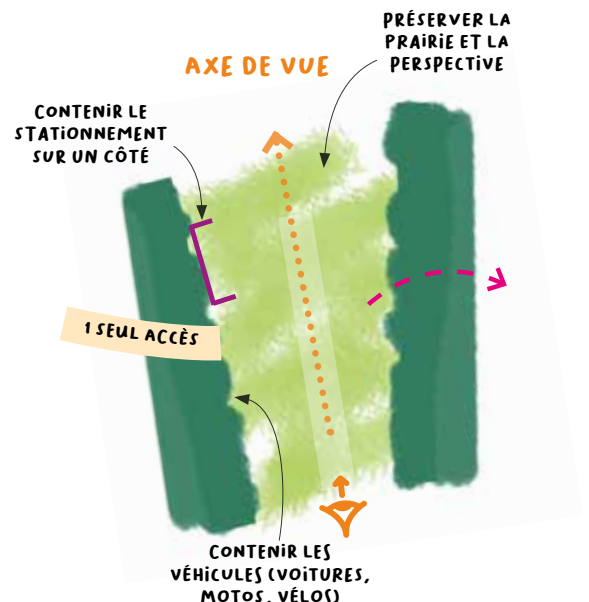
SOLS NATURELS ET MISE EN DÉFENS



CONSTATS JUSTIFIANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE

- > Un site recensé à enjeu fort par l'observatoire de la fréquentation, lié à des pics de stationnement très impactants les week-ends, du stationnement en bord de route, des vols dans les véhicules et une aire globalement très dégradée.
- > Un site à usages multiples liés à l'entretien de la conduite de gaz et à la piste forestière, à la surveillance DFCI mais aussi aux chasseurs et aux pénétrations de moto-cross...

INTUITIONS D'AMÉNAGEMENT





PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

ACCÈS UNIQUE VALIDÉ
PAR LA DIRECTION DES
ROUTES ET LA DFCI

GESTION
DES EAUX :
NOUË

PANNEAU DE
PARC

PAS DE STATIONNEMENT
SUR LA CONDUITE GAZ

RECUK DE LA BARRIÈRE
SI POSSIBILITÉ FONCIÈRE



total : 15

LÉGENDE :

CIRCULATIONS

- - - sentier
- piste

SIGNALÉTIQUE

- panneau d'accueil du Parc
- panneau de signalisation du parking et indication des stationnements proches en cas de surcharge
- flèche sentier

ÉQUIPEMENTS

- places de parking

MISE EN DÉFENS

- blocs rocheux semi-enterrés
- potelets bois
- mise en défens temporaire
- protection des arbres

RENATURATION

- zone renaturée

INDIQUER LA ZONE DE
PARKING ET LES AUTRES
STATIONNEMENTS PROCHES

RENATURATION DES
ZONES DÉGRADÉES

APPLICATION DES OLD !

POCHE DE STATIONNEMENT SECONDAIRE
(POUR PICS DE FRÉQUENTATION)
OU AIRE RÉSERVÉE DÉFENSE INCENDIE

PROPOSITIONS

- > Garder, en le restaurant, uniquement l'accès pompier et fermer le second accès non officiel pour le renaturer.
- > Aménager une aire de stationnement d'un seul côté pour optimiser le stationnement sur la surface minéralisée, et laisser en stationnement libre une deuxième aire sur la prairie lors des pics de fréquentation, et du possible report de Coste-Plantier.
- > Choix d'équipement : avec la vue proche de la montagne, une gamme de mobilier en pierre semble plus intuitive dans ce site, mais le choix du bois reste possible.



FICHE ACTION N°2

Enjeu principal :
Des usages multiples
sur un site accidentogène

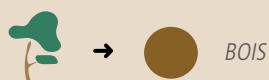


Site n° : 015		Nom : COSTE-PLANTIER			Commune : SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE				
Nécessité	Contexte paysager				Fréquentation		Dégrad.	Mobilier	

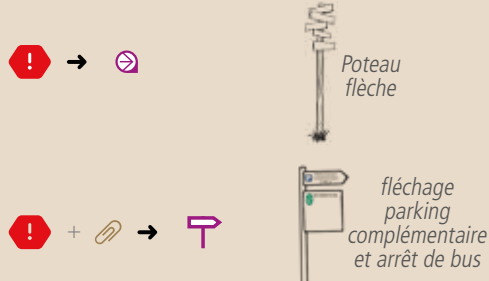
Le site est localisé au lieu dit Coste Plantier, sur la D24 à la jonction avec le chemin de la Baume Brignolle qui traverse le plateau de la Caume. Attractif pour randonner, il est aussi fréquenté par les bus pour les activités périscolaires. La prairie sert d'héliport DFCL.

COMBINAISONS DE CRITERES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

GAMME DE MATÉRIEAUX CHOISIE



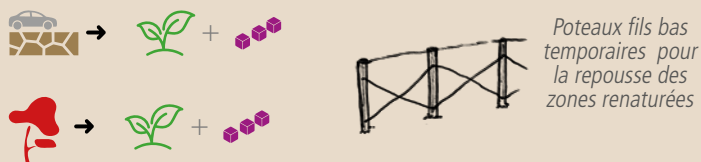
MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL



SOLS ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS ET MARQUAGE DES PLACES
Aucun - arrêt de bus temporaire devant la barrière

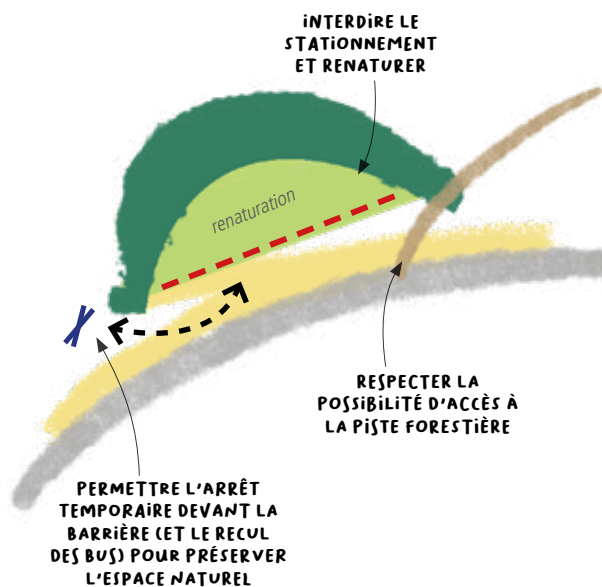
SOLS NATURELS ET MISE EN DÉFENS



CONSTATS JUSTIFIANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE

- > Barrière installée pour éviter le stationnement sur la prairie (milieu fragile) et préserver le site. Le stationnement s'est déplacé dans le virage, jugé dangereux par la Direction des Routes, et non souhaité par la commune.
- > Pour préserver l'espace naturel il est arbitré que les bus scolaires ne franchissent pas la barrière.

INTUITIONS D'AMÉNAGEMENT





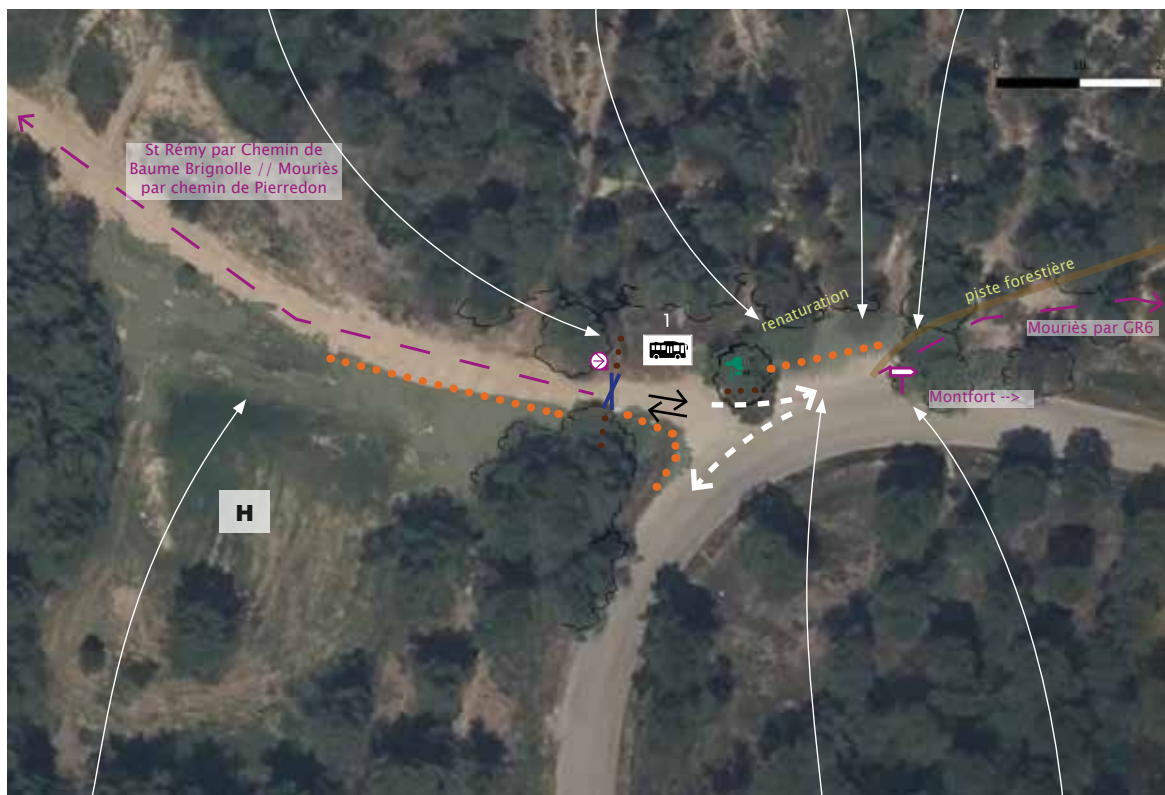
PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

POTEAU FLÈCHE POUR L'ACCUEIL DES RANDONNEURS. SIGNALER LA ZONE HUMIDE

STOPPER LA PROGRESSION DE LA VOITURE

RENATURER ET PROTÉGER LES ARBRES

PASSAGE POUR LA PISTE FORESTIÈRE



LÉGENDE :

CIRCULATIONS

- - - sentier
- piste

SIGNALÉTIQUE

- panneau de signalisation du parking relais
- flèche sentier

ÉQUIPEMENT DE MARQUAGE

- places de parking

ÉQUIPEMENT DE LIMITATION

- barrière

ÉQUIPEMENT DE MISE EN DÉFENS

- ● ● ● potelets bois
- ● ● ● mise en défens temporaire
- protection des arbres

RENATURATION

- zone renaturée

RENATURATION SPONTANÉE OU SEMIS SANS FRÉQUENTATION

SUPPRIMER LE STATIONNEMENT POUR PERMETTRE AU BUS DE MANŒVRER

INDIQUER LE PARKING DE MONTFORT

PROPOSITIONS

- > Fermeture de l'aire de stationnement et report sur l'aire de Montfort.
- > Accueillir 1 stationnement bus sécurisé uniquement pour la dépose des enfants en classe scolaire ou centre aéré.
- > Les places voitures sont supprimées et l'espace renaturé tout en permettant l'arrêt et la manœuvre des bus.
- > Ce parking doit être déréférencé des réseaux. Les randonneurs sont réorientés sur le parking de Montfort.



FICHE ACTION N°3

Enjeu principal :
Stationnement surfréquenté
proche d'un site d'exception



Site n° : 012_ST01		Nom : CIVADIÈRES			Commune : AUREILLE				
Nécessité	Contexte paysager				Fréquentation		Dégrad.	Mobilier	

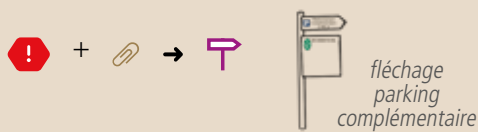
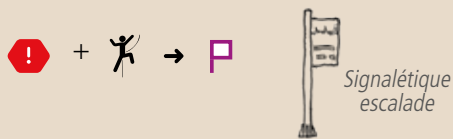
Situé à Aureille, le parking des Civadières est surfréquenté. Une étude sur le stationnement communal a été réalisée en 2022 pour répartir la capacité dans le pôle de fréquentation des Opies, comportant de nombreux itinéraires de randonnée.

COMBINAISONS DE CRITERES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

GAMME DE MATÉRIAUX CHOISIE



MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL



SOLS ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS ET MARQUAGE DES PLACES



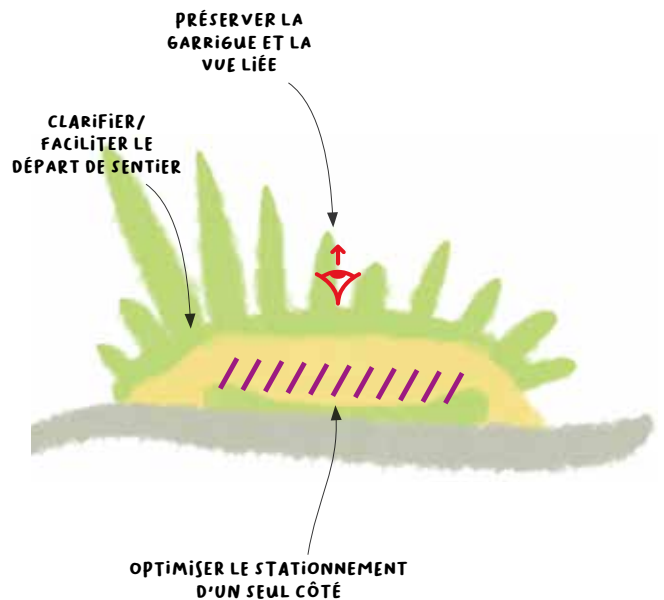
SOLS NATURELS ET MISE EN DÉFENS



CONSTATS JUSTIFIANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE

- > Un site largement surfréquenté : un nombre de visiteurs qui risque encore d'augmenter avec la réouverture prochaine du site d'escalade, et la communication potentielle autour de l'espace naturel sensible du département.
- > Une vue majestueuse sur les Opies.
- > Une proximité avec un site paysager emblématique, et une aire de nidification protégée.

INTUITIONS D'AMÉNAGEMENT





PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

AIRE D'ACCUEIL:
PANNEAU
ESCALADE



+ BALISER LE
SENTIER OFFICIEL
(VÉRIFICATION
FONCIÈRE À FAIRE)

PRÉSERVER LA VUE
SUR LES OPIES

OPTION : TABLE DE LECTURE
(RISQUE D'ATTIRER DU
MONDE)

SUPPRIMER LA
VÉGÉTATION EXOGÈNE

ROCHERS NATURELS :
FERMER LE SENTIER
ESCARPÉ
POUR ÉVITER TROP DE
SENTIERS PARASITES



LÉGENDE :

CIRCULATIONS

- sentier
- piste

SIGNALÉTIQUE

- panneau 'escalade'
- panneau de signalisation du parking escalade et indication du parking relais au village
- ⊙ fléchage sentier
- ◡ table d'orientation

ÉQUIPEMENTS

- places de parking

MISE EN DÉFENS

- ○ ○ blocs rocheux semi-enterrés

RENATURATION

- zone renaturée

OPTION : UNE PLACE
CAMPING CAR /
VÉHICULE AMÉNAGÉ
EN BORD DE ROUTE

OU
EN ÉTÉ
EMPLACEMENT
RÉSERVÉ DFCI



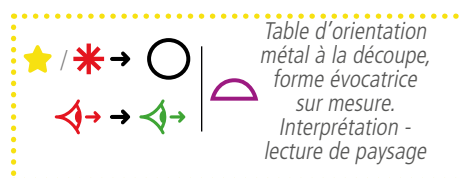
RÉORGANISER LES
STATIONNEMENTS ET CRÉER
DES ESPACES VÉGÉTALISÉS
INTÉGRANT LE PARKING DEPUIS
LA ROUTE

ELARGIR L'ENTRÉE
POUR FACILITER LA
GIRATION,
STABILISER LES SOLS

INDIQUER
LES AUTRES
STATIONNEMENTS À
PROXIMITÉ

PROPOSITIONS

- > Pour un aménagement de qualité, seulement 10 places disponibles contre un besoin d'au moins une quinzaine en période de fréquentation forte, d'où le choix de dédier ce parking à l'escalade et de rediriger les autres visiteurs sur les parkings proches du village, favorisant la dynamique de leurs commerces.
- > Ajouter une table de lecture peut contribuer à la valorisation et compréhension des lieux, cependant ici le site sera réservé à un type de public, ce qui ne se prête pas forcément à ce type d'aménagement.



FICHE ACTION N°4

Enjeu principal : Des milieux naturels et agricoles à préserver



Site n° : 029_ST01	Nom : CAISSES DE JEAN JEAN OUEST	Commune : MOURIÈS		
Nécessité	Contexte paysager	Fréquentation	Dégrad.	Mobilier

Ce stationnement est situé dans le pôle de fréquentation des Caisses de Jean Jean, un massif très prisé pour sa qualité paysagère, patrimoniale (site historique de l'oppidum des Caisses de Jean Jean) et pour l'activité d'escalade.

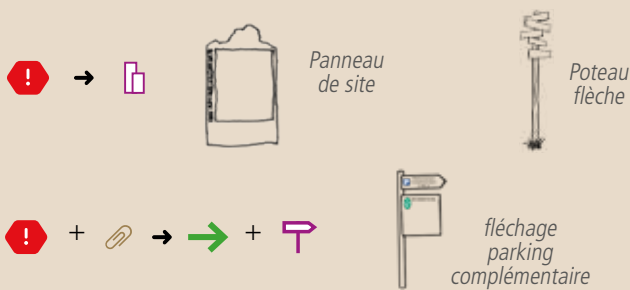
Le stationnement d'accès à l'est du site a été aménagé en 2024.

COMBINAISONS DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

GAMME DE MATÉRIEAUX CHOISIE



MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL



SOLS ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS ET MARQUAGE DES PLACES



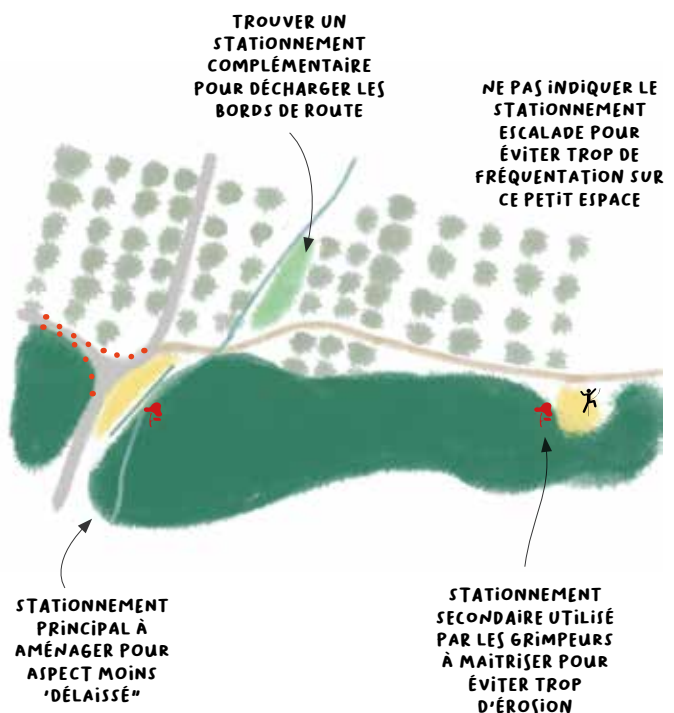
SOLS NATURELS ET MISE EN DÉFENS



CONSTATS JUSTIFIANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE

- > Un stationnement très utilisé, identifié sur toutes les cartes d'itinéraires.
- > Des conflits d'usage avec l'exploitant lorsque le stationnement sauvage s'étend dans l'olivieraie.
- > Stationnement anarchique en bord de route.

INTUITIONS D'AMÉNAGEMENT





PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

OPTION : GARDER QUELQUES PLACES DISPONIBLES SUR LES BORDS DE ROUTE DÉJÀ ARTIFICIALISÉS

INDIQUER LE STATIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR DES SUPPORTS DE SIGNALÉTIQUE DÉJÀ EXISTANTS

PISTE À EXPLORER : STATIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE SOUS RÉSERVE D'ACCORD AVEC LE PROPRIÉTAIRE

RENATURER LES ZONES TRÈS DÉGRADÉES



LÉGENDE :

CIRCULATIONS

- sentier
- piste

SIGNALÉTIQUE

- 🏠 panneau d'accueil du parc
- 📏 panneau 'escalade'
- 📏 panneau de signalisation du parking et indication des stationnements proches en cas de surcharge
- ➡️ fléchage sentier

ÉQUIPEMENTS

- places de parking

MISE EN DÉFENS

- ○ ○ blocs rocheux semi-enterrés
- 🌿 protection des arbres

RENATURATION

- zone renaturée

EMPÊCHER LE STATIONNEMENT SAUVAGE EN BORD DE ROUTE

GESTION DES EAUX ET REcul DU STATIONNEMENT POUR PROTÉGER LA VÉGÉTATION

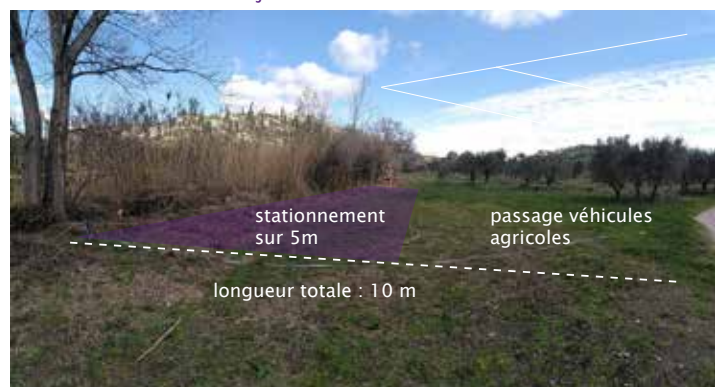
PANNEAU ESCALADE

PROPOSITIONS

- > Une solution à trouver pour éviter le stationnement en bord de route (un accord avec les riverains pour stationner ou envisager un report du stationnement sur d'autres sites à proximité).
- > Requalification du parking escalade le cas échéant pour protéger la végétation de l'érosion forte.

Explorer les possibilités d'accord avec les riverains

Proposition alternative suggérée le long du gaudre, sous réserve d'étude des enjeux environnementaux



RÉALISATION DE SITES EXPÉRIMENTAUX DU SCHEMA DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS DES ALPILLES

LAC DE BARRAGE DES PEIROOU (13)

Maître d'Ouvrage : Parc naturel régional des Alpilles
 Equipe : Martel + Michel & CAUE 13
 Surface : 4 Ha
 Livraison Tranche 1 : Décembre 2011

Projet cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds européen de développement régional



Le lac de barrage des Peiroou est connu pour son attrait paysager et sa tranquillité, mais ses immédiats alentours, non adaptés à la fréquentation touristique, avaient fini par fortement se dégrader. L'aire de stationnement n'étant pas contrainte, elle était diffuse et peu lisible. Les véhicules s'éparpillaient, se garant jusque sur les racines des pins et en limite de la zone humide. Bornes, stationnements, cheminements et aire d'information partageaient un même espace minéral sans hiérarchie ni organisation générale.

Des espaces de circulation et de halte réservés aux piétons, aux chevaux, aux vélos et aux voitures ont été créés, rendant l'espace plus lisible et composant une ambiance qualitative et végétale au lieu d'une grande étendue déserte. Une attention particulière a été apportée à l'intégration du mobilier. Les panneaux routiers ont été habillés de bois et une cohérence de matériaux a été respectée.

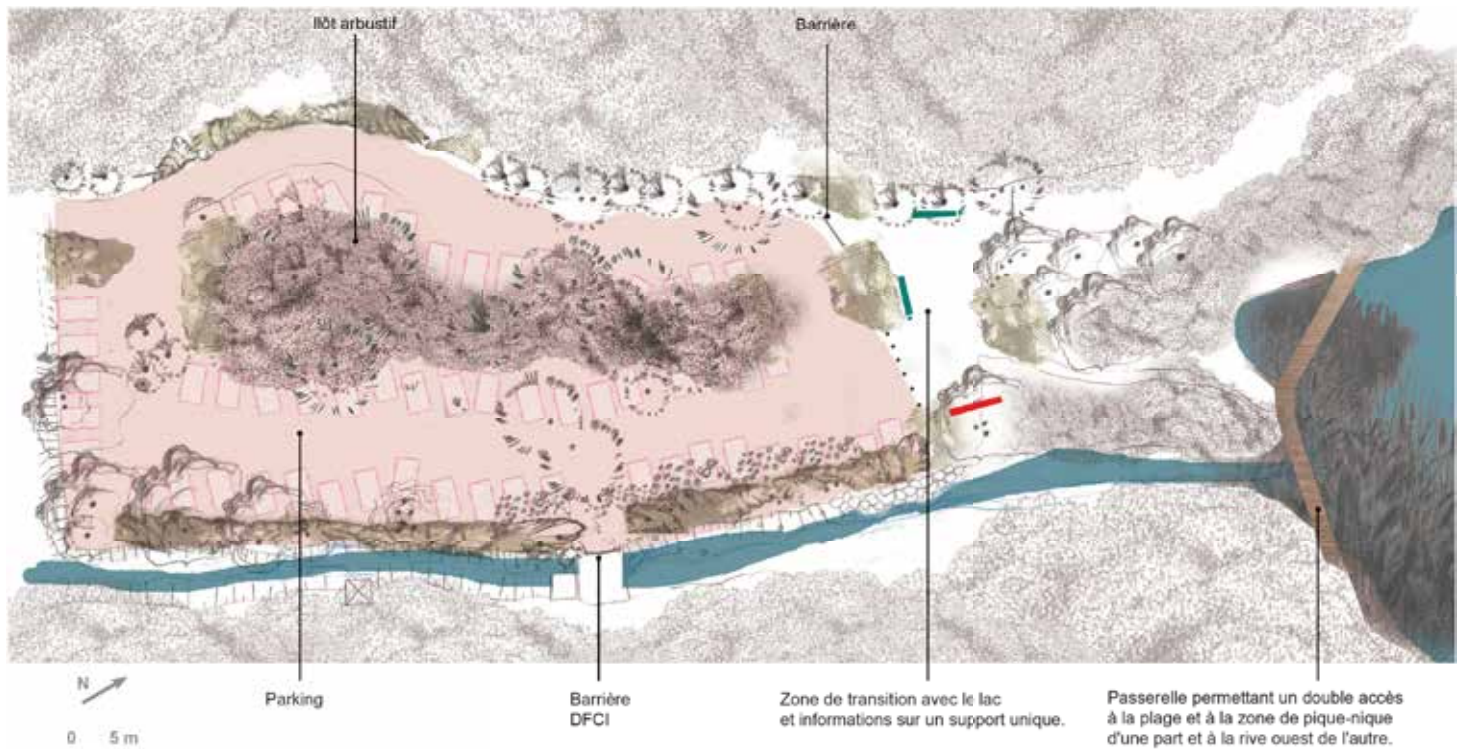
Un travail sur les berges du lac a été mené en parallèle. Elles ont retrouvé leur aspect naturel d'origine, et les matériaux ont été réutilisés pour créer des aménagements permettant aux pêcheurs de pratiquer leur activité plus facilement. Un platelage bois reliant les plages et l'aire d'accueil a été installé afin de passer d'une berge à l'autre sans abîmer les roselières.

source : Martel-Michel Paysagistes

Etat initial



Etat après travaux



EXEMPLES INSPIRANTS

Maître d'Ouvrage : Département du Var
 Equipe : Atelier l'Amarante - Paysagistes
 Rascas Biodiv Ecologue
 Surface : 42 Ha
 Livraison Tranche 1 : Juillet 2024

RÉHABILITATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MONT LACHENS (83)

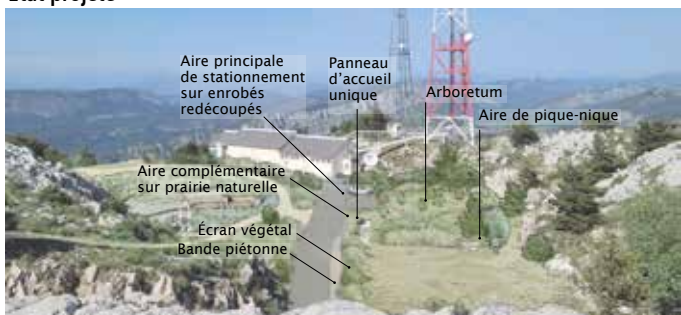
État initial



Avancement en cours des travaux



État projeté



Point culminant du Département, «Toit du Var» ouvrant un panorama exceptionnel de la méditerranée aux Alpes, le Mont Lachens est pourtant méconnu et encore peu engageant. Son passé militaire en a fait un site longtemps fermé au public. Il est aujourd'hui fréquenté par une population très locale, qui pénètre en véhicule sur les pistes et contribue parfois à sa dégradation. Acquis par le Département en 2012, les premiers travaux ont consisté en la démolition des bâtiments désaffectés et de l'ancienne station Varneige, afin de redonner au site sa vocation d'espace naturel agropastoral, de préserver la singularité de sa flore, la richesse de sa faune et de ses paysages.

Le département souhaite aujourd'hui en faire un site d'accueil du public en respect d'un espace naturel sensible.

AIRE D'ACCUEIL Palette de matériaux



Le projet d'aire d'accueil s'intègre au site existant par une démarche vertueuse et le réemploi des matériaux du site : le stationnement s'insère grâce à la découpe de l'enrobé en place pour aucune artificialisation supplémentaire des sols. Un parcours découverte avec des mosaïques permet le réemploi des quelques structures militaires non démolies. Enfin, les plantations ont été effectuées avec des végétaux labellisés Végétal Local, ou de plants issus de récoltes effectuées sur site.

Une aire d'accueil à proximité du stationnement et à la jonction des sentiers, un panneau détaillant les divers parcours, un écran de plantations amorce du jardin naturel.

Aire pique-nique ombragée à l'entrée du parcours arboré ramenant au parking

Aire pique-nique à l'ombre du saule remarquable, s'ouvrant sur une prairie naturelle propice aux familles



Massif reconstitué en merlon mêlant rochers et plantations pour limiter les traversées et mettre à distance la route

Départ sentier

État projeté - Détail de l'aire d'accueil

EXEMPLES INSPIRANTS

Maître d'Ouvrage : Grand Pic Saint Loup
Equipe : Atelier Sites - Paysagistes
Surface : 1,4 Ha
Livraison : 2021

Aménagement d'un parking en limite de site classé, induisant un aménagement de qualité dans le respect du site naturel sans artificialisation de l'espace. L'analyse des revêtements du sol montre un travail à faire sur les surfaces abîmées par le tassement et le ravinement (voitures, orages...).

Un travail fin d'invisibilisation du parking dans le grand paysage est mené, la trame végétale est renforcée sur l'ensemble du parking.

Les grandes actions menées :

- 1- Renforcer la limite végétale avec des essences patrimoniales
- 2- Reconstruire les murets en pierre identitaires
- 3- Intégrer le GR dans une bande végétale et créer une limite de recueil des eaux
- 4- Gérer la signalétique
- 5- Qualifier un palier de démarrage de la montée et aménager un chemin vers le village

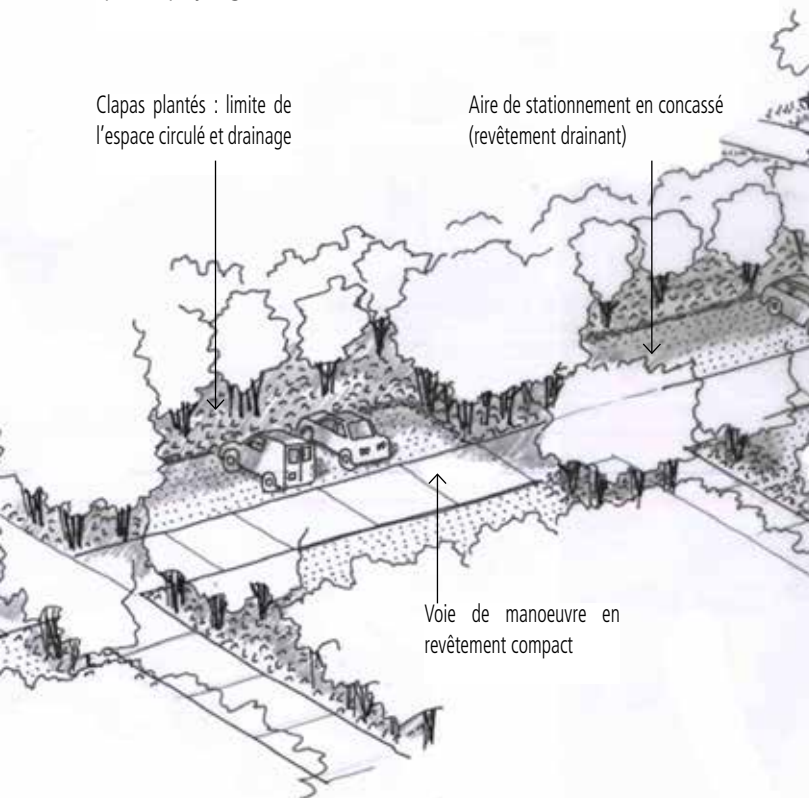
Sur le parking, les muret de pierres sèches sont remontés pour retrouver l'origine du lieu. La signalétique est revue pour optimiser le balisage vers le sentier.

Les zones stationnées sont en concassés (matériaux perméables) et autour du stationnement des zones de clapas (tas de pierres érigé à la suite du défonçage et de l'épierrement d'une terre en vue d'en faire un champ) ont été mis en place pour éviter les intrusions et permettre de rester dans le même vocabulaire que le paysage.

Clapas plantés : limite de l'espace circulé et drainage

Aire de stationnement en concassé (revêtement drainant)

Voie de manoeuvre en revêtement compact



Atelier sites // Christine Munoz et Hervé Piquard

AMÉNAGEMENT DU PARKING DU PIC SAINT LOUP À CAZEVILLE (34)

État initial :



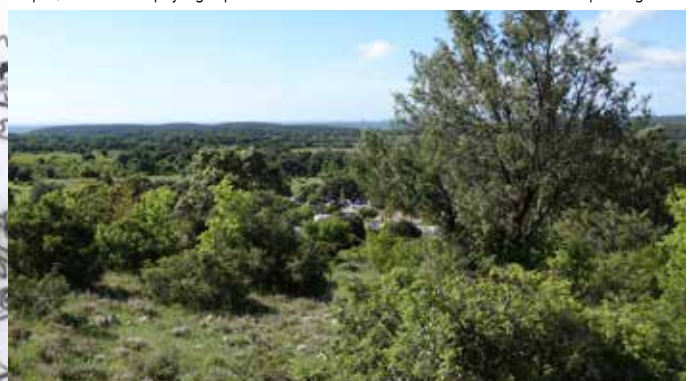
État après travaux :



Bandes renaturées intégrant la végétation existante



Clapas, vocabulaire paysager patrimonial utilisé de manière fonctionnelle sur le parking



Intégration dans le grand paysage - invisibilisation du parking



Requalification des cheminements et des départs de sentiers

LECTURE MULTICRITÈRE

NIVEAU D'ENJEUX



Nécessité

LA NÉCESSITÉ DE CETTE AIRE DE STATIONNEMENT :



La complémentarité avec d'autres aires de stationnements proches.

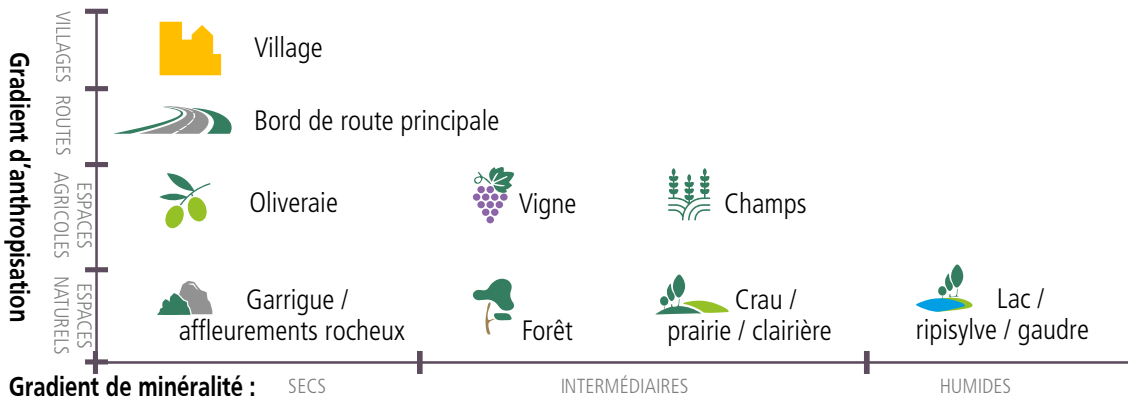
→ COMMENT REMPLIR LE TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE ?

1- IMPRIMER LA FICHE DÉTACHABLE EN FIN DU GUIDE OU LA PHOTOCOPIER.

2- ENTOURER LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES AU SITE.

FICHER TÉLÉCHARGEABLE SUR : [HTTPS://WWW.PARC-ALPILLES.FR/NOS-ACTIONS/FREQUENTATIONS-DES-ESPACES-NATURELS/AMENAGEMENTS/](https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/frequentations-des-espaces-naturels/amenagements/)

Contexte paysager et environnemental



LES SITES SENSIBLES ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS DÉTERMINANTS



Existence d'un Point de vue intéressant
Proximité / Lien :
avec un point d'intérêt historique
avec un point d'intérêt naturel



Intérêt / Enjeu
flore - faune
patrimoniales
--> protection,
sensibilisation....

Fréquentation

NIVEAUX DE FRÉQUENTATION PAR TYPE DE VÉHICULES

				Bus
				Camping car
				Véhicule aménagé
				Voiture
				Moto
				Vélo

Dégradation

	2	Nombre d'accès : Entrées / Sorties surnuméraires
		Érosion due aux eaux de ruissellement
		Dégradation des sols (compactage, terre à nue)
		Dégradation de la végétation
		Dégradation du mobilier
		Impact préjudiciable dans le grand paysage

Mobilier déjà sur place

SIGNALÉTIQUE

	Panneau d'accueil
	Interprétation
	Balisage







EQUIPEMENT

	Gestion accès
	Barrière
	Anti-intrusion : alignements de pierres, rochers, poteaux bois....

	Aire de pique-nique ou de repos
--	---------------------------------

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

SIGNALÉTIQUE

-  Panneau d'accueil du Parc
-  Panneau routier
-  Fléchage sentier
-  Table d'orientation
-  Panneau 'escalade'
-  Interprétation





ÉQUIPEMENTS

-  Places de parking
-  Barrière
-  Accès contrôlé
-  Mise en défens
-  PMR
-  Aire de pique-nique


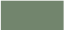

CIRCULATIONS

-  Sentier
-  Piste

MISE EN DÉFENS

-  Blocs rocheux semi-enterrés
-  Potelets bois
-  Mise en défens temporaire
-  Protection des arbres

RENATURATION

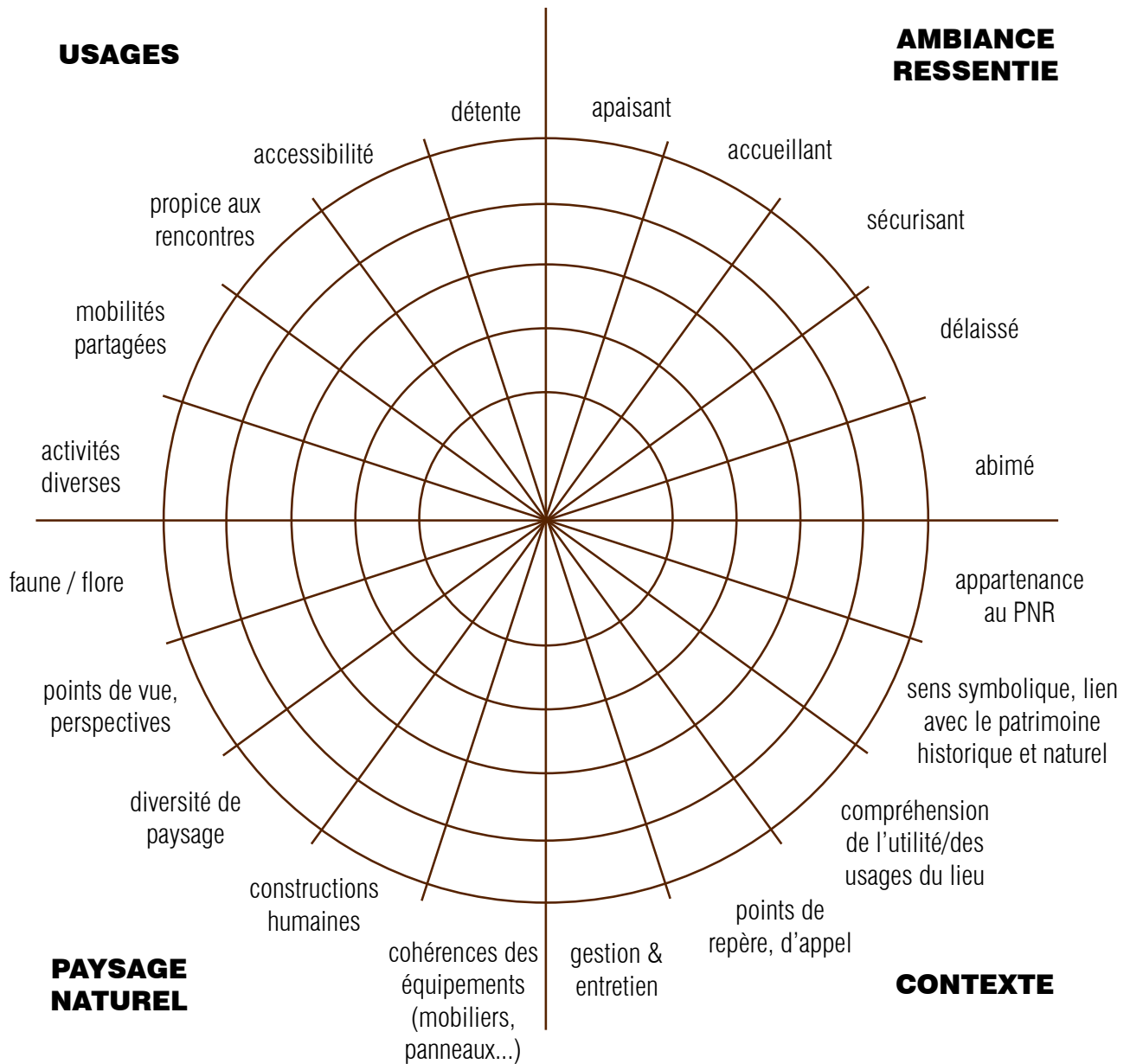
-  Zone renaturée
-  Zone renaturée (plan)
-  Zone verte paysagère (à l'intérieur de l'entité Parking, liée aux OLD)

SCHEMA D'INTUITION :

A vos crayons ! Dessinez le site avec les aménagements pressentis.

NOM DU SITE :

Qu'est-ce qui caractérise le site ?



IMAGINER

Que souhaiteriez-vous ajouter et/ou soustraire pour améliorer les lieux :

.....

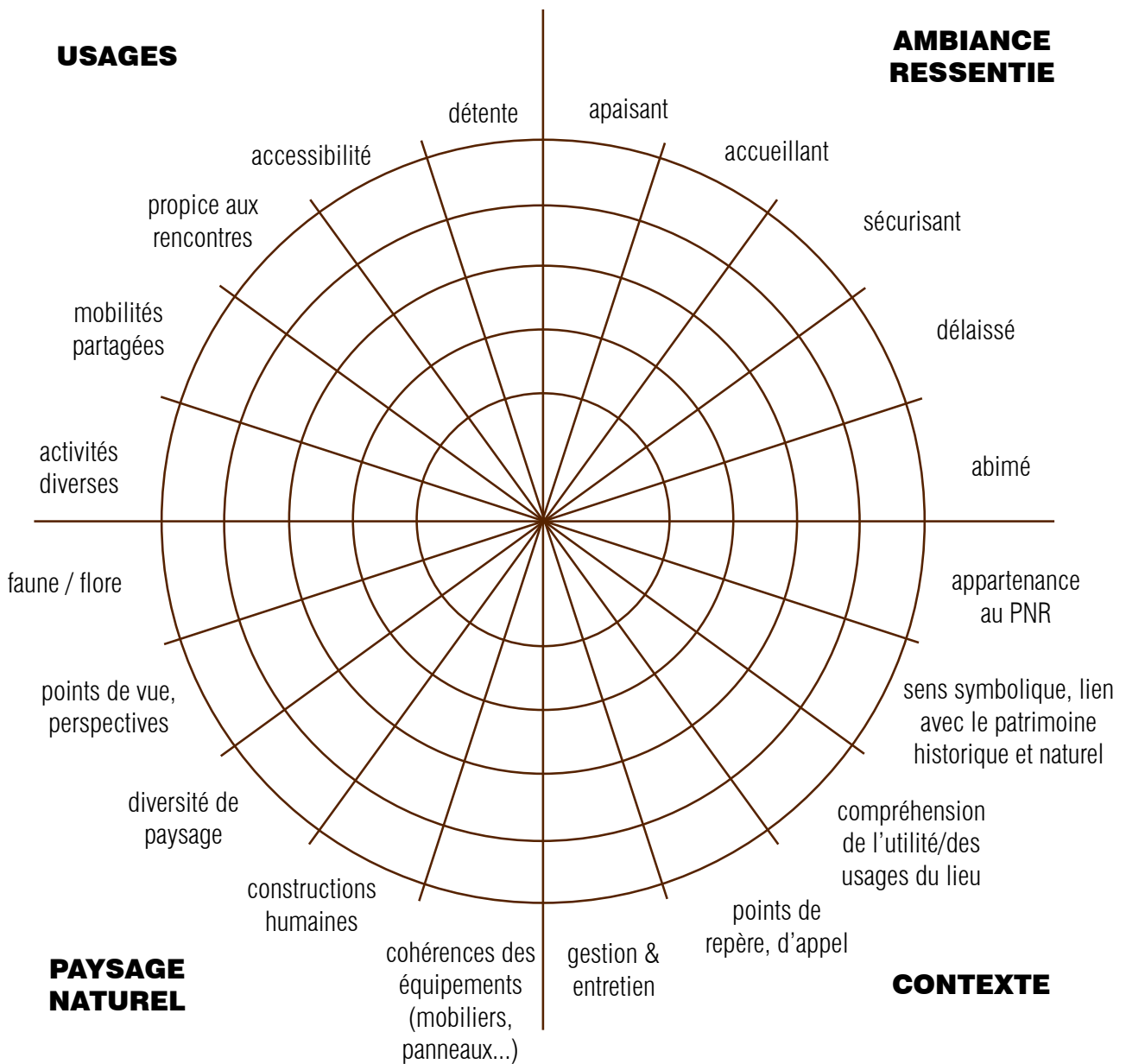
.....

.....

.....

NOM DU SITE :

Qu'est-ce qui caractérise le site ?



IMAGINER

Que souhaiteriez-vous ajouter et/ou soustraire pour améliorer les lieux :

.....

.....

.....

.....

DES QUESTIONS ? DES REMARQUES ?

**ENVIE DE PASSER À L'ACTION, MAIS PAS SÛR D'Y ARRIVER TOUT SEUL ?
PAS DE PANIQUE, DE NOMBREUX SPÉCIALISTES SONT LÀ POUR VOUS AIDER !**

Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA)

Le Parc est à l'initiative de cet ouvrage. Il est le premier interlocuteur que vous pouvez contacter en cas de question sur le sujet des aménagements de sites d'accueil du public en espace naturel ou villageois dans les Alpilles.

Parc naturel régional des Alpilles
2, boulevard Marceau
13210 Saint-Rémy-de-Provence
04 90 90 44 00

Courriel : contact@parc-alpilles.fr
Site web : <http://www.parc-alpilles.fr>

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13)

Organisme public de conseil, à la disposition des collectivités et des particuliers, le CAUE leur fournit des conseils gratuits propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. Chaque commune adhérente dispose d'architectes et de paysagistes conseils qui effectuent au minimum des permanences d'une demi-journée par mois, en mairie. Sur les cent dix-neuf communes que comporte le département, le CAUE est présent, à travers ses architectes et paysagistes conseils, sur quatre-vingt-dix d'entre elles.

CONCEPTEUR PAYSAGISTE

Il accompagne aussi bien le client privé dans la réalisation de son jardin que le client public dans la conception d'espaces urbains ou naturels. Certains ateliers se spécialisent dans un de ces deux domaines, réalisent également des parcours d'interprétation. Comme pour un architecte, sa mission peut être courte (mission de conseil) ou complète (conception/suivi des travaux).

Le solliciter au bon moment :

Veillez à associer le paysagiste concepteur au plus tôt et tout au long du processus de développement de votre projet pour en conserver la cohérence.

ÉCOLOGUE

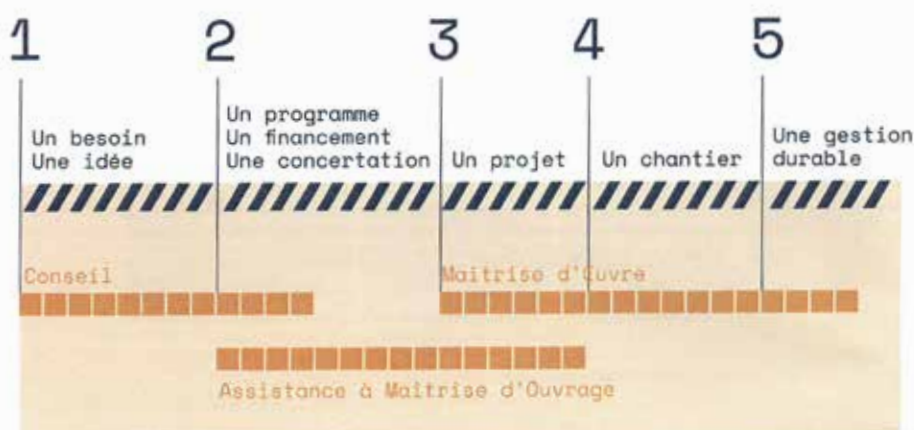
L'écologue est un scientifique spécialisé dans l'étude des interactions entre les organismes vivants et leur environnement. Lors de la planification de travaux d'aménagement, ses recommandations permettent d'ajuster le projet pour minimiser les impacts négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes locaux. Il peut également effectuer un suivi pendant et après les travaux.

ARTISANS

Les artisans maîtrisent un ensemble de compétences techniques spécifiques à leur domaine, tel que la menuiserie ou la ferronnerie, entre autres. Leur savoir-faire combine des techniques traditionnelles avec des innovations modernes. Ils contribuent non seulement à l'économie locale, mais ils préservent également le patrimoine culturel et artistique. Grâce à leur expertise, ils peuvent répondre aux besoins spécifiques de leurs clients.

PÉPINIÉRISTE

Faire pousser une plante est un art ! Les méthodes et les choix opérés par le pépiniériste influent sur la vitalité et la robustesse de la plante toute sa vie durant. Un bon pépiniériste travaille en tenant compte des spécificités climatiques et pédologiques de sa région et adapte sa gamme de végétaux à celle-ci.



Paysagistes concepteurs : aménageurs d'espaces, créateurs de qualité de vie !

Fédération Française du Paysage PACA

Étapes du décideur
Missions du paysagiste concepteur



LES SITES D'ACCUEIL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES - GUIDE D'AMÉNAGEMENT


ÉDITION 2025

Directeur de la publication : Jean Mangion, Président
Directeur de la rédaction : Nathalie Sautter, Directrice
Co-rédaction : Parc naturel régional des Alpilles, Atelier l'Amarante
Conception et illustration : Atelier l'Amarante
Crédits photos : Atelier l'Amarante et Parc naturel régional des Alpilles
Impression : DELAVEGA Création, Aubagne
Nombre d'exemplaires : 50 exemplaires sur papier certifié PEFC
Dépôt légal en cours

MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES
2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | contact@parc-alpilles.fr
parc-alpilles.fr

Suivez-nous sur :

 @parcnaturelalpilles |  @pnralpilles

 @Parc Naturel Régional des Alpilles

**RÉGION
SUD**  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**

 **Parc
naturel
régional
des Alpilles**